



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION

20

23

RAPPORT

IMPRESSUM

RÉDACTION

Administration fédérale des finances

Internet : www.efv.admin.ch

DISTRIBUTION

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne

www.publicationsfederales.admin.ch

N° d'art. 601.303.23f

ABRÉVIATIONS ET SYMBOLES

Tout au long du présent message, les abréviations et symboles suivants ont été utilisés dans les tableaux :

| | |
|-------------|---|
| - | Donnée équivalente à 0 ou aucune valeur |
| n.d. | Donnée non disponible |
| n.q. | Non quantifiable |
| CHF | Francs suisses |
| mio | Million |
| mrd | Milliard |
| % | Pour cent |
| Δ | Différence |
| \emptyset | Moyenne |
| > | Supérieur à |
| < | Inférieur à |
| EPT | Équivalents plein temps |

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----------|--|-----------|
| A | RAPPORT ANNUEL | 3 |
| | APERÇU DES RÉSULTATS | 7 |
| | 1 DONNÉES DE BASE | 9 |
| | ACTIFS | 10 |
| | ENGAGEMENTS | 12 |
| | CAPITAL PROPRE | 14 |
| | INVESTISSEMENTS | 15 |
| | COLLABORATEURS | 16 |
| | 2 SECTEURS | 17 |
| | 21 VUE D'ENSEMBLE DES UNITÉS CONSOLIDÉES | 17 |
| | 22 SECTEUR DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE | 18 |
| | 23 SECTEUR DES ENTREPRISES | 20 |
| | 24 SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES | 22 |
| | 3 CARACTÉRISTIQUES | 25 |
| | 31 CATÉGORIES D'UNITÉS CONSOLIDÉES | 25 |
| | 32 PILOTAGE DES UNITÉS CONSOLIDÉES PAR LA CONFÉDÉRATION | 28 |
| | 33 RAPPORT ENTRE LE COMPTE CONSOLIDÉ ET LE COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION | 30 |
| | 34 RAPPORT ENTRE LE COMPTE CONSOLIDÉ ET LA STATISTIQUE FINANCIÈRE | 32 |

APERÇU DES RÉSULTATS

Le compte consolidé 2023 de la Confédération (CCC) s'est soldé par un excédent de 8,4 milliards. Ont particulièrement contribué à ce résultat le secteur des assurances sociales (6,0 mrd) et celui des entreprises (2,1 mrd). Après avoir enregistré des résultats négatifs les années précédentes, le secteur de l'administration fédérale a de nouveau obtenu un solde légèrement positif (0,3 mrd).

APERÇU DES RÉSULTATS

| mio CHF | 2022 | 2023 | Δ 2022-23 val. abs. |
|--|---------------|---------------|------------------------|
| Compte de résultats | | | |
| Résultat de l'exercice | -1 881 | 8 394 | 10 275 |
| Secteur de l'administration fédérale | -3 174 | 313 | 3 488 |
| Secteur des entreprises | 2 007 | 2 087 | 80 |
| Secteur des assurances sociales | -713 | 5 994 | 6 707 |
| Bilan | | | |
| Capital propre | 61 655 | 68 269 | 6 614 |
| Compte des flux de fonds | | | |
| Total des flux de fonds | -6 106 | -9 815 | -3 709 |
| Flux de fonds provenant des activités opérationnelles | 7 017 | 15 660 | 8 643 |
| Flux de fonds provenant des activités d'investissement | -14 413 | -11 175 | 3 237 |
| Flux de fonds provenant des activités de financement | 1 290 | -14 299 | -15 589 |
| Personnel | | | |
| Effectifs en équivalents plein temps | 155 229 | 156 975 | 1 747 |

Remarque : les chiffres de 2022 ont été adaptés (voir le chap. 23 Modifications apportées dans le cadre du compte 2023).

RÉSULTAT ANNUEL POSITIF

Le compte de résultats a clos l'exercice sur un résultat annuel positif de 8,4 milliards. L'année précédente, il affichait encore une perte annuelle de 1,9 milliard. Cette nette amélioration par rapport à l'année précédente est principalement liée au résultat positif des placements des assurances sociales et à l'évolution favorable des recettes fiscales du secteur de l'administration fédérale.

Le *secteur de l'administration fédérale* a réalisé un excédent de 0,3 milliard (contre une perte de 3,2 mrd en 2022). Cette amélioration par rapport à l'année précédente est due, en particulier, aux recettes supplémentaires issues de l'impôt fédéral direct (3,0 mrd) et de l'impôt anticipé (2,6 mrd). La progression des recettes a été atténuée par la non-distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS ; - 2,0 mrd). Les dépenses ont connu une évolution comparable à celle de l'année précédente, leur faible hausse étant toutefois due au fait que plus aucune dépense n'a été requise au titre des mesures de lutte contre le COVID-19.

Le *secteur des entreprises de la Confédération* a enregistré un bénéfice de 2,1 milliards (2,0 mrd en 2022). Ont notamment contribué à ce résultat annuel positif Swisscom (1,7 mrd) et la Poste (0,3 mrd). La plupart des autres entreprises de la Confédération ont, elles aussi, enregistré un résultat légèrement positif ou équilibré.

Le *secteur des assurances sociales* a obtenu un excédent de 6,0 milliards (contre une perte de 0,7 mrd en 2022). Cette nette amélioration par rapport à l'année précédente est

COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION

Le compte consolidé de la Confédération fournit une vue d'ensemble de l'état des finances, de la fortune et des revenus de la Confédération en tant que groupe. Ses chiffres concernent l'administration fédérale ainsi que les entreprises et les assurances sociales de la Confédération.

imputable au résultat positif des placements des fonds de compensation (1,9 mrd ; perte de 5,0 mrd en 2022). Toutes les assurances sociales ont à nouveau contribué au résultat de répartition positif de 4,1 milliards (4,2 mrd en 2022). Celui de l'assurance-chômage a été particulièrement élevé (2,6 mrd), de même que celui de l'AVS (1,2 mrd). Ce dernier a toutefois fléchi de 0,4 milliard par rapport à l'année précédente, malgré l'augmentation des contributions de la Confédération (+ 0,6 mrd).

Grâce au résultat annuel positif, le capital propre consolidé s'est accru en 2023, passant à 68,3 milliards (2022 : 61,7 mrd). En majeure partie affecté, le capital propre ne peut pas être utilisé pour assurer l'exécution de tâches générales.

SORTIES DE FONDS NETTES EN 2023

Les *afflux de fonds provenant des activités opérationnelles* se sont élevés à 15,7 milliards au total. Ont contribué à ce résultat positif les entreprises de la Confédération (8,0 mrd) et les assurances sociales (5,6 mrd), mais aussi le secteur de l'administration fédérale (2,1 mrd), dont les activités opérationnelles avaient engendré des sorties de fonds l'année précédente en raison des versements élevés liés aux mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 (avant tout pour les coûts des tests de dépistage et les mesures pour cas de rigueur).

Les *sorties de fonds issues des activités d'investissement* se sont montées à 11,2 milliards nets. Un montant de 11,0 milliards au total a été requis au titre des investissements dans des immobilisations corporelles et incorporelles. Des investissements importants ont été effectués notamment dans les infrastructures de transport (routes : 2,2 mrd, infrastructures ferroviaires : 2,4 mrd) et dans les infrastructures de télécommunication (1,4 mrd). Des montants considérables ont également été investis dans des biens-fonds ou des bâtiments (1,9 mrd), dans des biens meubles et d'autres immobilisations corporelles (1,1 mrd) ainsi que dans des logiciels (1,2 mrd). Ces investissements ont été accompagnés par des amortissements pour un montant de 8,4 milliards.

Les *flux de fonds provenant des activités de financement* ont engendré des sorties de fonds importantes s'élevant à 14,3 milliards. Alors que les emprunts se sont traduits par un afflux de fonds net de 2,2 milliards, des sorties de fonds nettes ont découlé des engagements liés aux opérations de mise en pension de titres (- 11,5 mrd), aux fonds de clients (- 1,3 mrd) et aux papiers monétaires (- 0,5 mrd). D'autres sorties de fonds ont été enregistrées au titre des prêts bancaires et des autres engagements financiers (- 2,6 mrd) ainsi qu'à celui des versements de dividendes (- 0,6 mrd).

Les sorties de fonds ont ainsi totalisé 9,8 milliards. Les liquidités et les placements financiers à court terme ont diminué de ce même montant par rapport à l'année précédente.

PERSONNEL

Les effectifs ont augmenté de 1747 équivalents plein temps (EPT) par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation a concerné les CFF (+ 760 EPT), Swisscom (+ 572 EPT), l'administration fédérale centrale (+ 538 EPT), la Poste (+ 515 EPT), le domaine des EPF (+ 321 EPT), la FINMA (+ 44 EPT), Swissmedic (+ 42 EPT) et Skyguide (+ 33 EPT). Les effectifs ont en revanche diminué chez RUAG International (- 974 EPT) et RUAG MRO (- 133 EPT), notamment en raison de la vente partielle de secteurs de l'une et l'autre entreprise.

UTILITÉ DU COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION

Les unités intégrées dans le compte consolidé sont toutes subordonnées à la Confédération. Afin d'informer sur la marche de leurs activités ainsi que sur leur situation patrimoniale et financière, ces unités publient chacune séparément un rapport annuel sur l'état de leurs finances.

Étant donné que ces unités sont associées par des liens étroits de participation et qu'elles effectuent d'importants transferts de fonds entre elles, les rapports séparés sur l'état des finances ne permettent pas de fournir une vue d'ensemble complète de la situation de la fortune, des finances et des revenus de la Confédération. Le compte consolidé remédie à ce problème en fournissant une vue d'ensemble en termes nets de la situation financière de la Confédération. Le *compte de la Confédération*, pour sa part, concerne uniquement l'administration fédérale centrale. Des informations détaillées sur les différences entre le compte consolidé et le compte de la Confédération figurent au chap. A 33.

1 DONNÉES DE BASE

VALEURS PATRIMONIALES

Les valeurs patrimoniales présentent un volume important d'actifs financiers et d'actifs d'infrastructure.

Les *actifs financiers* proviennent, en majeure partie, de placements effectués par PostFinance, mais aussi de la fortune des fonds des assurances sociales.

Les *actifs d'infrastructure* sont principalement liés à l'exécution des tâches de la Confédération dans les domaines de la mobilité (routes nationales, transports ferroviaires) et de la défense.

ENGAGEMENTS

Les engagements en cours sont inscrits au bilan, tandis que les engagements potentiels sont gérés hors bilan.

Les *engagements inscrits au bilan* concernent, en particulier, les avoirs des clients de PostFinance ainsi que les emprunts fédéraux et les papiers monétaires. En outre, les provisions importantes constituées en vue de couvrir de futures sorties de fonds attendues ainsi que les engagements de prévoyance en faveur du personnel sont inscrits au passif.

Les *engagements non portés au bilan* sont, pour l'essentiel, les montants maximaux pouvant être sollicités au titre des garanties et des cautionnements, les engagements de capital envers des banques de développement et les engagements d'assurance de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation.

CAPITAL PROPRE

Le capital propre consolidé se monte à 68 milliards au total. De ce total, un montant de 9 milliards appartient aux actionnaires minoritaires des entreprises consolidées (qui détiennent avant tout des participations minoritaires dans Swisscom et BLS Réseau SA). Le capital propre revenant à la Confédération se monte, par conséquent, à 59 milliards.

En majeure partie affecté, le capital propre ne peut pas être utilisé pour assurer l'exécution de tâches générales. Des fonds sont considérés affectés dans le compte consolidé lorsque, au moment de leur afflux, leur utilisation a déjà été prédéfinie par une loi ou le bailleur des fonds.

INVESTISSEMENTS

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, la Confédération effectue des investissements importants dans les actifs d'infrastructure. En 2023, ses investissements se sont montés à 11 milliards. En parallèle, la valeur des actifs d'infrastructure a diminué de 8,5 milliards en raison des amortissements effectués.

COLLABORATEURS

La Confédération offre 157 000 postes équivalents plein temps (EPT). Ces postes sont répartis entre le secteur de l'administration fédérale (59 800 EPT) et celui des entreprises (97 200 EPT). Le secteur des assurances sociales n'emploie pas de collaborateurs, car les tâches opérationnelles des assurances sociales sont effectuées par les collaborateurs du secteur de l'administration fédérale ou par ceux des organes d'exécution, qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation.

48 MRD



LIQUIDITÉS

Le niveau élevé des liquidités disponibles est dû au manque de possibilités de placements. C'est pourquoi tant PostFinance que l'administration générale de la Confédération ont déposé des quantités importantes de liquidités auprès de la Banque nationale suisse.

— *Présentation détaillée : voir le chap. B 24 / 11 de l'annexe*

32 MRD



CRÉANCES / RÉGULARISATIONS

Le portefeuille des créances comprend principalement des créances issues de livraisons ou de prestations (6 mrd), des créances fiscales et douanières (10 mrd), des avoirs sur des caisses de compensation (4 mrd) et des comptes de régularisation d'actifs (8 mrd).

— *Présentation détaillée : voir le chap. B 24 / 12 de l'annexe*

118 MRD



PLACEMENTS FINANCIERS

Les placements financiers ont été effectués principalement dans des obligations. S'élevant à 70 milliards, leur part correspond à 59 % de l'ensemble des placements. Le solde est constitué de prêts (21 mrd) et d'autres placements financiers.

— *Présentation détaillée : voir le chap. B 24 / 13 de l'annexe*



45 MRD

INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE

La valeur au bilan de l'infrastructure ferroviaire des entreprises détenues par la Confédération est de 38 milliards. De plus, les immobilisations en cours englobent des infrastructures ferroviaires pour un montant de 7 milliards.



35 MRD

ROUTES NATIONALES

La valeur au bilan du réseau actuel des routes nationales est de 26 milliards. De plus, les immobilisations en cours englobent, pour un montant de 9 milliards, des tronçons de routes nationales encore en cours d'aménagement.



32 MRD

BIENS-FONDS / BÂTIMENTS

La valeur des biens-fonds et des bâtiments est de 29 milliards, à laquelle s'ajoute un montant de 3 milliards pour les immobilisations en cours inscrites à l'actif. Des constructions d'une valeur élevée sont inscrites à l'actif tant pour le domaine militaire que pour le domaine civil (notamment les bâtiments des CFF et de l'administration ainsi que les bâtiments des EPF destinés à l'enseignement). Les biens-fonds détenus sont principalement liés à la construction de routes nationales et au domaine militaire.



16 MRD

BIENS MEUBLES / AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur comptable des biens meubles et des autres immobilisations corporelles de la Confédération est de 16 milliards. Le matériel roulant et le parc de véhicules des entreprises de transport sont les éléments présentant la valeur la plus élevée (9 mrd).



8 MRD

MATÉRIEL D'ARMEMENT

La valeur des réserves de munitions de l'armée inscrites au bilan avec les stocks est de 3 milliards. Le matériel d'armement inscrit à l'actif au titre des immobilisations corporelles présente une valeur totale de 5 milliards (y c. acomptes). Il convient toutefois de noter que seuls les systèmes d'armement principaux sont portés au bilan. La valeur effective du matériel d'armement est donc nettement plus élevée.



9 MRD

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Inscrite au bilan uniquement pour Swisscom, la valeur des infrastructures de télécommunication est de 9 milliards.



2 MRD

LOGICIELS

Des systèmes informatiques et des logiciels sont inscrits au bilan avec les immobilisations incorporelles pour une valeur de 2 milliards.

147 MRD INFRASTRUCTURE

ENGAGEMENTS

293 MRD ENGAGEMENTS INSCRITS AU BILAN

90 MRD 

AVOIRS DE CLIENTS

Les engagements liés aux avoirs de clients, qui englobent les avoirs de clients de PostFinance et de la Caisse d'épargne du personnel fédéral, s'élevaient à 90 milliards à la date de clôture du bilan.

— *Présentation détaillée : voir le chap. B 24 / 19 de l'annexe*

102 MRD



EMPRUNTS / MARCHÉ MONÉTAIRE ET MARCHÉ DES PENSIONS DE TITRES

La Confédération se finance principalement en émettant des emprunts et des papiers monétaires. Les besoins de financement des unités externalisées sont couverts, en majeure partie, par l'administration générale de la Confédération.

Excepté l'administration fédérale, seules la Poste et Swisscom ont des dettes importantes sur le marché financier.

— *Présentation détaillée : voir le chap. B 24 / 19 de l'annexe*

3 MRD



PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL

Les engagements de prévoyance en faveur du personnel sont estimés à 3 milliards en termes nets. Cette estimation se fonde sur un calcul actuariel qui dépend en majeure partie de l'évolution des taux attendue.

— *Présentation détaillée : voir le chap. B 24 / 21 de l'annexe*

41 MRD



PROVISIONS

En raison du large éventail de ses activités, la Confédération est exposée à de nombreux risques ; pour parer à ces risques, des provisions doivent être constituées et inscrites au bilan. Une provision est comptabilisée lorsqu'un événement susceptible d'engendrer une sortie de fonds survient, mais que le montant exact qui sera requis et le moment précis du versement dû restent entourés d'incertitudes.

— *Présentation détaillée : voir le chap. B 24 / 20 de l'annexe*

57 MRD



AUTRES ENGAGEMENTS

Les autres engagements portés au bilan comprennent notamment les engagements en cours (26 mrd), les autres engagements financiers (11 mrd), les comptes de régularisation de passifs (12 mrd) ainsi que les autres engagements à long terme des fonds spéciaux et des fonds affectés (6 mrd).

Présentation détaillée : voir les chap. B 24 / 18 et B 24 / 22 de l'annexe



17 MRD

CAUTIONNEMENTS / GARANTIES

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, la Confédération accorde des cautionnements à des tiers afin d'indemniser les prêteurs en cas de défaut de paiement de la part des preneurs de crédit. Grâce au cautionnement reçu de la Confédération, les preneurs de crédit peuvent emprunter à des conditions avantageuses. Les cautionnements actuellement susceptibles d'être utilisés s'élèvent à 18 milliards au maximum. Dans le cas de cautionnements pour lesquels le risque de perte peut être estimé avec une certaine fiabilité, une provision est constituée en vue de couvrir la perte attendue. Un engagement de 1 milliard est inscrit au bilan au titre des provisions destinées à honorer des cautionnements.

— *Présentation détaillée : voir le chap. B 24 / 23 de l'annexe*



9 MRD

ENGAGEMENTS DE CAPITAL EN FAVEUR DES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT

Les participations dans des banques de développement font partie de l'aide multilatérale suisse au développement. Elles ne donnent lieu qu'à des versements de faible ampleur, le reste étant saisi avec les engagements conditionnels à titre d'engagements de capital.

— *Présentation détaillée : voir le chap. B 24 / 25 de l'annexe*



10 MRD

ENGAGEMENTS D'ASSURANCE DE L'ASRE

Les engagements d'assurance de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation se montaient à 10 milliards à la date de clôture du bilan.

Les engagements d'assurance comprennent les sommes des polices d'assurance (8 mrd) et les accords de principe (2 mrd).

— *Présentation détaillée : voir le chap. B 24 / 26 de l'annexe*

CAPITAL PROPRE

CAPITAL PROPRE AFFECTÉ 60 MRD

4 MRD



ROUTES / TRAFIC D'AGGLOMÉRATION

Au cours des dernières années, le volume des apports versés au financement spécial pour la circulation routière et au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération par le biais des recettes fiscales affectées a été supérieur à celui des investissements effectués. Ces fonds excédentaires seront utilisés ultérieurement conformément à leur affectation.

- 4 MRD



INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE

Ces dernières années, les dépenses du fonds d'infrastructure ferroviaire ont été supérieures aux apports versés au fonds. C'est pourquoi le capital propre du fonds est négatif.

52 MRD



ASSURANCES SOCIALES

Le capital propre des assurances sociales de la Confédération est pris en compte dans la consolidation en tant qu'actif. Cet actif reste toutefois affecté à l'exécution des tâches des assurances sociales.

7 MRD



AUTRES FONDS AFFECTÉS

Les autres fonds affectés comprennent, d'une part, les fonds et financements spéciaux attribués au capital propre et, d'autre part, les fonds affectés du domaine des EPF.

6 MRD



CAPITAL-RISQUE

En raison de la nature de leurs activités, PostFinance et l'ASRE sont contraintes de se doter d'un certain volume de capital-risque.

- 7 MRD










AUTRE CAPITAL PROPRE

L'autre capital propre peut être affecté à l'exécution générale des tâches.

— *Présentation détaillée : voir le chap. B 14 État du capital propre*

INVESTISSEMENTS

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, la Confédération effectue des investissements importants dans les actifs d'infrastructure. En parallèle, la valeur des actifs d'infrastructure diminue en raison des amortissements effectués.

| | | INVESTISSEMENTS | AMORTISSEMENTS |
|---|--|-----------------|------------------|
|  | INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE | 2,4 MRD | - 1,3 MRD |
|  | ROUTES NATIONALES | 2,2 MRD | - 1,6 MRD |
|  | BIENS-FONDS / BÂTIMENTS | 1,9 MRD | - 1,0 MRD |
|  | BIENS MEUBLES / AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 1,1 MRD | - 1,9 MRD |
|  | MATÉRIEL D'ARMEMENT | 0,3 MRD | - 0,6 MRD |
|  | TÉLÉCOMMUNICATIONS | 1,4 MRD | - 1,1 MRD |
|  | LOGICIELS | 1,2 MRD | - 1,0 MRD |

COLLABORATEURS

La Confédération offre 157 000 postes équivalents plein temps (EPT). Ces postes sont répartis entre le secteur de l'administration fédérale (59 800 EPT) et celui des entreprises (97 200 EPT).

| ADMINISTRATION FÉDÉRALE | | | ENTREPRISES |
|-------------------------|--|---------------------------|-------------------------|
| | 38 600 ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION | 34 600 LA POSTE | 4700 RUAG |
| | 20 400 EPF | 35 000 CFF | 1600 SKYGUIDE |
| | 800 AUTRES | 19 700 SWISSCOM | 1600 AUTRES |



16,6 MRD

SALAIRES

Salaires versés aux collaborateurs.



1,5 MRD

COTISATIONS AU 1^{ER} PILIER

Cotisations de l'employeur versées aux propres assurances sociales AVS, AI, APG, AC.



2,0 MRD

COTISATIONS AU 2^{ER} PILIER

Cotisations ordinaires de l'employeur aux institutions de prévoyance du 2^e pilier.

2 SECTEURS

21 VUE D'ENSEMBLE DES UNITÉS CONSOLIDÉES

Les chiffres consolidés sont présentés par domaine ou secteur. Très hétérogènes, les secteurs du compte consolidé de la Confédération (CCC) présentent d'importantes différences les uns par rapport aux autres en ce qui concerne les risques encourus et les résultats obtenus. Les données publiées dans le CCC doivent permettre au lecteur d'obtenir un aperçu différencié de la situation financière de chaque secteur.

Compte consolidé de la Confédération

ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Unités administratives financées principalement par l'impôt

Compte de la Confédération

Administration générale de la Confédération

Comptes spéciaux

Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF)
Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)

Unités administratives décentralisées

Écoles polytechniques fédérales (EPF)
Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP)
Institut fédéral de métrologie (METAS)
Innosuisse
Pro Helvetia
Musée national suisse (MNS)

ENTREPRISES

Unités pas ou peu financées par l'impôt

Entreprises dans lesquelles la Confédération détient une participation

Chemins de fer fédéraux (CFF)
Swisscom SA
La Poste Suisse SA
RUAG International Holding SA
RUAG MRO Holding SA
Skyguide SA
SIFEM SA
BLS Réseau SA

Unités administratives décentralisées

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)
Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI)
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN)
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)
Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)
Société suisse de crédit hôtelier (SCH)
Service suisse d'attribution des sillons (SAS)
Swissmedic

ASSURANCES SOCIALES

Assurances sociales de la Confédération

Assurances sociales

Assurance-vieillesse et survivants (AVS)
Assurance-invalidité (AI)
Régime des allocations pour perte de gain (APG)
Allocations familiales dans l'agriculture (AFA)
Assurance-chômage (AC)

22 SECTEUR DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Les recettes issues des activités opérationnelles affichent une nette progression, grâce au niveau élevé des recettes fiscales et en dépit de la non-distribution du bénéfice de la BNS. Les dépenses liées aux activités opérationnelles sont restées dans l'ensemble comparables à celles de l'année précédente. Il en découle un résultat annuel positif de 0,3 milliard.

SECTEUR DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE: COMPTE DE RÉSULTATS

| mio CHF | 2022 | 2023 | Δ 2022-23 | |
|---|---------------|---------------|--------------|----------|
| | | | val. abs. | en % |
| Recettes fiscales | 69 493 | 74 784 | 5 291 | 8 |
| Impôt fédéral direct | 24 781 | 27 835 | 3 054 | 12 |
| Impôt anticipé | 3 888 | 6 445 | 2 557 | 66 |
| Droits de timbre | 2 483 | 2 181 | -302 | -12 |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 24 588 | 25 148 | 559 | 2 |
| Autres impôts à la consommation | 8 207 | 7 992 | -214 | -3 |
| Recettes fiscales diverses | 5 546 | 5 183 | -363 | -7 |
| Autres recettes relevant de la puissance publique | 2 958 | 894 | -2 064 | -70 |
| Recettes diverses | 2 954 | 3 365 | 411 | 14 |
| Recettes opérationnelles | 75 405 | 79 042 | 3 637 | 5 |
| Dépenses propres | -20 010 | -19 750 | 261 | -1 |
| Dépenses de personnel | -8 739 | -8 916 | -178 | 2 |
| Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation | -8 083 | -7 526 | 557 | -7 |
| Amortissements et dépréciations | -3 189 | -3 308 | -119 | 4 |
| Dépenses de transfert | -57 979 | -58 312 | -333 | 1 |
| Contributions au secteur des assurances sociales | -19 204 | -18 390 | 814 | -4 |
| Contributions au secteur des entreprises fédérales | -3 328 | -3 370 | -42 | 1 |
| Contributions aux cantons et aux tiers | -35 447 | -36 552 | -1 105 | 3 |
| Part des cantons aux recettes de la Confédération | -6 582 | -7 425 | -844 | 13 |
| Péréquation financière en faveur des cantons | -3 623 | -3 788 | -164 | 5 |
| Indemnités aux cantons | -2 234 | -2 760 | -525 | 24 |
| Réduction individuelle de primes (RIP), en faveur des cantons | -2 871 | -3 044 | -172 | 6 |
| Contributions à des organisations internationales | -2 047 | -2 224 | -177 | 9 |
| Paiements directs versés dans l'agriculture | -2 811 | -2 791 | 20 | -1 |
| Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI | -1 854 | -1 941 | -87 | 5 |
| Redistribution des taxes d'incitation | -1 082 | -799 | 283 | -26 |
| Contributions aux institutions chargées d'encourager la recherche | -1 183 | -1 270 | -87 | 7 |
| Autres contributions aux cantons | -2 905 | -3 147 | -242 | 8 |
| Autres contributions à des tiers | -8 235 | -7 366 | 870 | -11 |
| Dépenses opérationnelles | -77 989 | -78 062 | -73 | 0 |
| Résultat opérationnel | -2 584 | 980 | 3 565 | |
| Recettes financières | 411 | 672 | 261 | 63 |
| Dépenses financières | -1 141 | -1 440 | -299 | 26 |
| Résultat financier | -730 | -768 | -38 | |
| Résultat des participations | 140 | 101 | -39 | |
| Résultat de l'exercice | -3 174 | 313 | 3 488 | |

Remarque : les chiffres de 2022 ont été adaptés (voir le chap. 23 Modifications apportées dans le cadre du compte 2023).

RECETTES ISSUES DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les *recettes fiscales* ont atteint 74,8 milliards en 2023 (+ 5,3 mrd). Du côté des recettes provenant de l'impôt fédéral direct, celles de l'impôt sur le bénéfice, en particulier, ont enregistré une forte croissance (+ 2,2 mrd), mais celles de l'impôt sur le revenu sont également en hausse (+ 0,9 mrd). Leur évolution reflète la reprise qui a suivi les années de crise, les bénéficiaires et les revenus imposés ayant essentiellement concerné l'année 2022.

Le produit de l'impôt anticipé a, lui aussi, progressé (+ 2,6 mrd). Le montant de l'augmentation par rapport à l'année précédente est toutefois faussé du fait que, en raison d'un effet unique, le niveau des recettes de 2022 avait été corrigé à la baisse de 1,9 milliard. Le produit de la TVA affiche une croissance semblable à celle de l'économie (+ 0,6 mrd). En revanche, les recettes issues des droits de timbre sont en recul (- 0,3 mrd), en particulier en raison de la baisse du produit du droit de timbre de négociation sur les titres étrangers.

En raison de la non-distribution du bénéfice de la BNS, les *recettes non fiscales* (4,3 mrd) sont restées nettement inférieures à leur niveau de l'année précédente (- 1,7 mrd).

DÉPENSES LIÉES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Dépenses de transfert

S'élevant à 58,3 milliards, les *dépenses de transfert* sont restées à peu près stables par rapport à l'année précédente (+ 0,3 mrd). Elles ont augmenté du côté des parts cantonales aux recettes fédérales (+ 0,8 mrd) et des indemnités versées aux cantons pour l'accueil des personnes à protéger en provenance d'Ukraine (+ 0,4 mrd). Cette augmentation a été en grande partie compensée par le fait que plus aucune dépense n'a été requise au titre des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 (- 2,5 mrd). Au sein des dépenses de transfert, un montant de 21,8 milliards a été requis pour les *dépenses de transfert internes* entre les deux autres secteurs de la Confédération et un montant de 36,6 milliards a été versé à des bénéficiaires non compris dans le périmètre de consolidation (*dépenses de transfert externes*).

Dépenses de transfert internes (21,8 mrd) : un montant de 18,4 milliards a été versé aux *assurances sociales* en 2023 (- 0,9 mrd). De ce total, 13,6 milliards étaient destinés à l'AVS, 4,0 milliards à l'AI et 0,6 milliard à l'assurance-chômage. Le recul par rapport à l'année précédente s'explique par le fait que les contributions extraordinaires requises en 2022 pour les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les allocations pour perte de gain liées au COVID-19 n'ont plus été nécessaires en 2023. Un montant de 3,4 milliards a été versé aux *entreprises de la Confédération*. Effectués sous la forme d'indemnités pour la fourniture de prestations de transport et de construction d'infrastructures, ces transferts ont bénéficié, avant tout, aux entreprises de transport public (sociétés de chemins de fer, CarPostal).

Dépenses de transfert externes (36,6 mrd) : près de la moitié de ces dépenses, soit 17,0 milliards, étaient destinées aux cantons. Ceux-ci ont bénéficié, notamment, de versements périodiques liés à leurs parts dans les revenus de la Confédération, à la péréquation financière, à la réduction individuelle des primes, aux prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ainsi qu'aux indemnités. Des paiements de transfert à des tiers ont été effectués pour un total de 19,6 milliards. Des versements importants ont été opérés en faveur d'organisations internationales et de l'agriculture ainsi que pour la promotion des énergies renouvelables et pour la recherche.

Dépenses propres

Les dépenses propres se sont élevées à 19,8 milliards. Elles consistaient principalement en dépenses de personnel ainsi que de biens et services de l'administration fédérale et du domaine des EPF.

Les *dépenses de personnel* (8,9 mrd) et les *amortissements* de l'infrastructure (3,3 mrd) ont atteint un niveau comparable à celui de l'année précédente. Le recul des *dépenses de biens et services et d'exploitation* (- 0,6 mrd) est principalement imputable au relèvement de la provision effectué l'année précédente pour assurer l'évacuation complète de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz.

RÉSULTAT FINANCIER

Le *résultat financier* est marqué par les dépenses d'intérêts liées aux emprunts de la Confédération et aux créances comptables à court terme d'un montant de 1,0 milliard.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Positif, le résultat de l'exercice est de 0,3 milliard.

23 SECTEUR DES ENTREPRISES

Le résultat annuel positif de 2,1 milliards est dû, en particulier, à Swisscom et à la Poste. Les CFF ont toutefois aussi obtenu un bénéfice pour l'exercice sous revue. Le résultat annuel pour l'ensemble du secteur est légèrement supérieur à celui de l'année précédente.

SECTEUR DES ENTREPRISES: COMPTE DE RÉSULTATS

| mio CHF | 2022 | 2023 | Δ 2022-23 | |
|---|---------------|---------------|-------------|----------|
| | | | val. abs. | en % |
| Revenus de prestations de service et de production | 27 841 | 27 945 | 104 | 0 |
| Revenus des prestations de service postales | 4 237 | 4 240 | 4 | 0 |
| Résultat des services financiers | 1 318 | 1 315 | -3 | -0 |
| Revenus des services de télécommunication | 11 112 | 11 072 | -41 | -0 |
| Revenus du domaine de l'armement | 1 594 | 1 337 | -257 | -16 |
| Revenus du domaine des transports | 5 340 | 5 703 | 362 | 7 |
| Contributions de la Confédération | 3 328 | 3 370 | 42 | 1 |
| Autres revenus de prestations de service | 912 | 908 | -4 | -0 |
| Autres revenus | 4 586 | 4 957 | 371 | 8 |
| Revenus opérationnels | 32 428 | 32 902 | 475 | 1 |
| Charges de personnel | -12 474 | -12 363 | 111 | -1 |
| Charges de biens et services et charges d'exploitation | -12 215 | -12 338 | -123 | 1 |
| Charges de matériel, de biens et de prestations de service | -5 602 | -5 688 | -86 | 2 |
| Autres charges de biens et services et charges d'exploitation | -6 613 | -6 649 | -36 | 1 |
| Amortissements et dépréciations | -5 497 | -5 338 | 158 | -3 |
| Charges opérationnelles | -30 185 | -30 039 | 146 | -0 |
| Résultat opérationnel | 2 242 | 2 863 | 621 | |
| Revenus financiers | 608 | 675 | 67 | 11 |
| Charges financières | -372 | -974 | -602 | 162 |
| Résultat financier | 236 | -299 | -535 | |
| Part dans le résultat des sociétés associées | 14 | 9 | -6 | |
| Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération | -486 | -487 | -1 | 0 |
| Résultat de l'exercice | 2 007 | 2 087 | 80 | |

REVENUS OPÉRATIONNELS

Les revenus liés aux *services postaux* sont réalisés par la Poste essentiellement dans le cadre de l'envoi de lettres, d'imprimés et de paquets. S'élevant à 4,2 milliards, le chiffre d'affaires obtenu en 2023 est resté stable par rapport à l'année précédente (+ 0 %).

Présenté en termes nets, le résultat au titre des *services financiers* provient principalement des activités de PostFinance. En 2023, ce résultat a atteint 1,3 milliard (- 0 %). La normalisation progressive de la marge d'intérêt totale a contribué à la stabilisation du résultat.

Les revenus issus des *prestations de télécommunication* proviennent uniquement de Swisscom. S'élevant à 11,1 milliards, le chiffre d'affaires obtenu en 2023 est comparable à celui de l'année précédente (+ 0 %).

Les revenus du *domaine de l'armement* ont été réalisés par les entreprises de RUAG. D'un total de 1,3 milliard, le chiffre d'affaires englobe le domaine de la technique militaire (0,7 mrd) et le domaine civil (0,6 mrd). Son recul par rapport à l'année précédente (- 257 mio) est principalement imputable à la vente de secteurs de l'entreprise.

D'un montant de 5,7 milliards, les revenus provenant du *domaine des transports* ont été réalisés par les CFF, BLS Réseau SA et CarPostal. Par rapport à l'année précédente, ils ont progressé de 362 millions, soit de 7 %, dépassant ainsi le niveau d'avant la pandémie de COVID-19.

Les *contributions de la Confédération* au secteur des entreprises ont atteint 3,3 milliards (+ 42 mio). Elles se composent principalement de prestations que verse la Confédération en faveur de l'infrastructure ferroviaire et d'indemnités dans le domaine du transport régional des voyageurs.

D'un montant de 0,9 milliard, les *autres revenus de prestations* ont atteint le niveau de l'année précédente. Ils ont été réalisés, notamment, dans les domaines des services de sécurité aérienne (Skyguide), des prestations d'assurance (ASRE), des marchandises commerciales de la Poste et des émoluments administratifs (par ex. IPI, IFSN, Swissmedic, FINMA, Service d'attribution des sillons).

S'élevant à 5,0 milliards, les *autres revenus* comprennent, en particulier, les prestations propres inscrites à l'actif (2,1 mrd) et les revenus tirés de la location d'immeubles (0,8 mrd). Leur progression de 371 millions (+ 8 %) est essentiellement imputable à la hausse du volume des prestations inscrites à l'actif (+ 0,2 mrd).

CHARGES OPÉRATIONNELLES

En légère baisse par rapport à l'année précédente (- 111 mio), les *charges de personnel* se sont élevées à 12,4 milliards. Alors que la somme des salaires versés a augmenté de 237 millions par rapport à l'année précédente (+ 3 %), les charges de prévoyance ont fortement diminué (- 386 mio ; - 32 %). Cette diminution est principalement imputable aux variations d'évaluation liées aux taux d'escompte utilisés pour calculer les charges de prévoyance.

Les *charges de biens et services et charges d'exploitation* se sont élevées à 12,3 milliards, soit 123 millions (+ 1 %) de plus que l'année précédente. Elles englobent notamment les charges requises pour la constitution de la provision des CFF destinée à couvrir les coûts liés à l'accident dans le tunnel de base du Saint-Gothard (142 mio).

D'un montant total de 5,3 milliards, les *amortissements* ont nécessité 158 millions de moins que l'année précédente. Le compte de l'année précédente comprenait des diminutions de valeur de 128 millions concernant CFF Cargo SA.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier obtenu pour l'exercice 2023 est négatif (- 0,3 mrd). Il découle principalement de la hausse des charges d'intérêts et des variations d'évaluation négatives concernant les instruments dérivés utilisés pour se prémunir contre les risques de taux et les risques en matière énergétique.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

S'élevant à 2,1 milliards, le résultat annuel du secteur des entreprises est supérieur de 80 millions à celui de l'année précédente. Ont notamment contribué à ce résultat annuel positif Swisscom (1711 mio) et la Poste (254 mio). La plupart des autres entreprises de la Confédération ont, elles aussi, enregistré un résultat positif ou équilibré. En ce qui concerne le résultat de Swisscom, il convient toutefois de noter que la moitié de ce montant revient aux actionnaires minoritaires.

24 SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES

Toutes les assurances sociales ont contribué au résultat de répartition positif d'un total de 4,1 milliards. S'élevant à 1,9 milliard, le résultat des placements est également positif, ce qui permet au secteur d'obtenir un résultat annuel totalisant près de 6 milliards.

SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES: COMPTE DE RÉSULTATS

| mio CHF | 2022 | 2023 | Δ 2022-23 | |
|--|---------------|---------------|--------------|----------|
| | | | val. abs. | en % |
| Cotisations des assurés / de l'employeur | 51 914 | 53 303 | 1 389 | 3 |
| Contributions de la Confédération | 15 691 | 14 731 | -960 | -6 |
| Contributions des cantons | 203 | 211 | 8 | 4 |
| Parts fiscales | 3 513 | 3 659 | 146 | 4 |
| Autres revenus | 39 | 50 | 11 | 28 |
| Revenus opérationnels | 71 360 | 71 954 | 593 | 1 |
| Prestations en espèces et en nature | -65 506 | -66 206 | -700 | 1 |
| Charges administratives | -1 608 | -1 605 | 3 | -0 |
| Charges opérationnelles | -67 113 | -67 812 | -699 | 1 |
| Résultat opérationnel | 4 247 | 4 142 | -106 | |
| Résultat des placements | -4 960 | 1 853 | 6 813 | |
| Résultat financier | -4 960 | 1 853 | 6 813 | |
| Résultat de l'exercice | -713 | 5 994 | 6 707 | |

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Les assurances sociales de la Confédération sont financées selon le principe de la répartition. Les prestations d'assurance versées sont ainsi compensées par les cotisations des assurés et de l'employeur, de même que par des contributions provenant des collectivités publiques (en particulier de la Confédération). Le résultat de répartition indique si les cotisations et les contributions fournies permettent de couvrir les prestations d'assurance versées.

Avec un montant de 4,1 milliards, le résultat de répartition consolidé des assurances sociales de la Confédération est nettement positif et cela, comme l'année précédente, pour toutes les assurances sociales. Il l'est tout particulièrement pour l'AVS (1,2 mrd) et l'assurance-chômage (2,6 mrd).

RÉSULTAT FINANCIER

Issu des placements de la fortune des trois fonds de compensation AVS / AI / APG, le résultat financier obtenu pour 2023 est positif (1,9 mrd contre - 5 mrd en 2022). Administrés en commun, ces fonds disposaient, au jour de clôture, d'une fortune se montant à 40,6 milliards (37,3 mrd en 2022). Les placements de la fortune prennent en considération les différents profils de risques, d'où les différences entre les rendements.

SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES: COMPTE DE RÉSULTATS PAR UNITÉ

| mio CHF | AVS | AI | APG | AC | Autres | Consolidation | 2023 |
|---|---------------|---------------|--------------|--------------|-----------|---------------|---------------|
| Cotisations des assurés / de l'employeur | 37 428 | 6 048 | 2 159 | 7 859 | 23 | -214 | 53 303 |
| Contributions de la Confédération | 10 090 | 4 031 | - | 569 | 41 | - | 14 731 |
| Contributions des cantons | - | - | - | 190 | 21 | - | 211 |
| Parts fiscales | 3 659 | - | - | - | - | - | 3 659 |
| Autres revenus | 5 | 35 | - | 9 | - | - | 50 |
| Revenus opérationnels | 51 182 | 10 114 | 2 159 | 8 626 | 85 | -214 | 71 954 |
| Prestations en espèces et en nature | -49 742 | -9 414 | -1 981 | -5 200 | -83 | 214 | -66 206 |
| Charges administratives | -211 | -599 | -5 | -788 | -2 | - | -1 605 |
| Charges d'intérêts (prêt de l'AVS à l'AI) | - | -51 | - | - | - | 51 | - |
| Charges opérationnelles | -49 953 | -10 064 | -1 986 | -5 988 | -85 | 265 | -67 812 |
| Résultat opérationnel | 1 229 | 50 | 173 | 2 638 | - | 51 | 4 142 |
| Résultat des placements | 1 576 | 156 | 73 | 48 | - | - | 1 853 |
| Revenus d'intérêts (prêt de l'AVS à l'AI) | 51 | - | - | - | - | -51 | - |
| Résultat financier | 1 627 | 156 | 73 | 48 | - | -51 | 1 853 |
| Résultat de l'exercice | 2 856 | 206 | 246 | 2 686 | - | - | 5 994 |

AVS

L'AVS affiche un résultat de répartition de 1229 millions (2022 : 1631 mio). Tant les dépenses que les recettes de l'assurance ont augmenté par rapport à l'année précédente, les premières s'étant toutefois accrues davantage (+ 4,5 %) que les secondes (+ 3,5 %). Les recettes regroupent les cotisations des assurés et des employeurs (+ 3,2 %), la contribution de la Confédération (+ 4,5 %) et les parts d'impôts revenant à l'AVS (+ 4,2 %). Ces dernières proviennent de l'impôt sur les maisons de jeu et de la TVA.

La fortune totale du fonds de compensation de l'AVS (35,3 mrd) a produit un rendement de 4,46 %, qui correspond à un résultat des placements positif de 1576 millions. L'AVS a ainsi enregistré un bénéfice annuel totalisant 2856 millions.

ASSURANCE-INVALIDITÉ (AI)

L'AI affiche un résultat de répartition de 50 millions (2022 : 122 mio). Tant les dépenses que les recettes de l'assurance ont augmenté par rapport à l'année précédente, les premières s'étant toutefois accrues davantage (+ 3,6 %) que les secondes (+ 2,8 %).

La fortune totale du fonds de compensation de l'AI (3,6 mrd) a produit un rendement de 4,30 %, qui correspond à un résultat des placements positif de 156 millions. L'AI a ainsi enregistré un bénéfice annuel totalisant 206 millions.

ALLOCATION POUR PERTE DE GAIN (APG)

L'APG affiche un résultat de répartition de 173 millions (2022 : 217 mio). Tant les dépenses que les recettes de l'assurance ont augmenté par rapport à l'année précédente, les premières s'étant toutefois accrues davantage (+ 5,9 %) que les secondes (+ 3,2 %).

La fortune totale du fonds de compensation de l'APG (1,6 mrd) a produit un rendement de 4,46 %, qui correspond à un résultat des placements positif de 73 millions. L'APG a ainsi enregistré un bénéfice annuel totalisant 246 millions.

ASSURANCE-CHÔMAGE (AC)

L'AC affiche un résultat de répartition de 2638 millions (2022 : 2225 mio). Le bénéfice annuel obtenu par l'assurance résulte des cotisations des assurés et des employeurs, qui sont restées stables, ainsi que des dépenses en forte baisse en raison du bas niveau du taux de chômage.

Pour la première fois depuis 2020, les dépenses que l'assurance a effectuées en 2023 n'englobaient plus d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail liée au COVID-19. Comme une provision avait déjà été constituée dans le cadre de la clôture de l'exercice 2022, les indemnités de vacances et de jours fériés encore dues en raison de la réduction de l'horaire de travail liée au COVID-19 et versées rétroactivement en 2023 ont pu être financées par le biais de cette provision. Par conséquent, la contribution due à ce titre par la Confédération en 2023 a été réduite d'un montant correspondant à cette provision.

3 CARACTÉRISTIQUES

31 CATÉGORIES D'UNITÉS CONSOLIDÉES

En plus de l'administration fédérale centrale, il existe d'autres unités et organisations qui sont rattachées à la Confédération par des liens de propriété, d'autres relations de nature financière ou en vertu de la loi. Ces unités font également partie du périmètre de consolidation du CCC.

ORGANISATIONS / UNITÉS

Les unités de consolidation du CCC peuvent être classées dans les catégories suivantes :

Administration générale de la Confédération
fonds dotés d'un compte spécial ;
unités administratives décentralisées dotées d'une comptabilité propre ;
entreprises dans lesquelles la Confédération détient une participation ;
assurances sociales de la Confédération.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION

Le compte de l'administration générale de la Confédération concerne les finances fédérales et est soumis aux règles du frein à l'endettement. Il correspond donc à la définition du compte de la Confédération et inclut les départements et leurs unités administratives, la Chancellerie fédérale, l'Assemblée fédérale (y c. les Services du Parlement), le Conseil fédéral, les secrétariats généraux, les tribunaux fédéraux (y c. les commissions de recours et d'arbitrage), le Ministère public de la Confédération et l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération ainsi que les unités de l'administration fédérale décentralisée qui ne tiennent pas de comptabilité propre.

L'administration fédérale centrale assume les tâches ministérielles. Ces dernières comprennent notamment la préparation des dossiers politiques et les tâches relevant de la puissance publique, pour l'exécution desquelles des interventions dans des droits fondamentaux sont fréquemment requises (par ex. la sécurité ou la justice). Elles nécessitent une importante légitimation démocratique et un suivi politique serré. Par ailleurs, elles doivent être étroitement coordonnées avec d'autres tâches de l'administration fédérale centrale.

L'administration générale de la Confédération finance ses dépenses essentiellement en prélevant des impôts. Alors que les recettes fiscales représentent plus de 90 % des recettes globales de la Confédération, les recettes non fiscales (par ex. les bénéfices versés par les entreprises dans lesquelles la Confédération détient une participation et les émoluments) jouent un rôle moindre. L'administration générale de la Confédération effectue avant tout des opérations de transfert. Ainsi la majeure partie des fonds est réacheminée sous forme de contributions, d'indemnités ou de participations. Ces dépenses de transfert, tout comme les dépenses propres de l'administration générale, sont soumises au frein à l'endettement.

FONDS DOTÉS D'UN COMPTE SPÉCIAL

Les fonds dotés d'un compte spécial sont le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) et le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Des lois spéciales en régissent le fonctionnement. La loi sur les finances (LFC) s'applique à titre subsidiaire. Même si ces deux fonds ne sont pas intégrés dans le compte de la Confédération, ils y sont étroitement liés. Ils n'ont pas de personnalité juridique. Les fonds ont été détachés du compte de la Confédération dans le but d'accroître la sécurité à long terme de la planification et de la réalisation pour les investissements dans l'infrastructure de transport.

Le FIF couvre l'exploitation et le maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire ainsi que l'aménagement de celle-ci. Le FORTA finance toutes les dépenses de la Confédération dans le domaine des routes nationales (exploitation, entretien, aménagement, achèvement du réseau de routes nationales et élimination des goulets d'étranglement) ainsi que les contributions aux infrastructures du trafic d'agglomération.

Les fonds sont principalement alimentés par des recettes affectées et par des apports provenant du budget général de la Confédération. Ces ressources sont soumises au frein à l'endettement qui s'applique au compte de la Confédération. En outre, des contributions cantonales à hauteur d'au moins 606 millions complètent chaque année le FIF (2022 : 578 mio). Les prélèvements sur les fonds sont opérés en fonction de leur affectation et ne sont pas soumis au frein à l'endettement.

Unités de consolidation

FIF, FORTA

UNITÉS ADMINISTRATIVES DÉCENTRALISÉES DOTÉES D'UNE COMPTABILITÉ PROPRE

Les unités administratives décentralisées dotées d'une comptabilité propre sont juridiquement indépendantes et ne sont plus rattachées à l'administration fédérale centrale. Elles remplissent des tâches très diverses et fournissent avant tout des prestations à caractère monopolistique ou accomplissent des tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité. Elles ont quitté l'administration centrale car leurs tâches ne nécessitent pas une coordination étroite avec les autres tâches fédérales et leur indépendance constitue un certain avantage. Néanmoins, un suivi serré demeure indispensable et est assuré par le biais de la gestion en tant que propriétaire.

Les *prestations à caractère monopolistique* concernent en général des tâches proches du marché qu'une entreprise privée serait en principe aussi capable d'assumer. Leur exécution revient cependant aux pouvoirs publics soit pour des motifs historiques ou sociaux, soit en raison d'une défaillance du marché. Cette catégorie regroupe également des tâches régies par des prescriptions scientifiques, techniques ou internationales et pour lesquelles il n'existe par conséquent que peu de marge en matière de gestion politique.

Les *tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité* relèvent certes de la puissance publique, mais elles doivent être exécutées hors de toute influence de la part du monde politique. Leur décentralisation s'impose pour conserver l'indépendance de l'activité de surveillance.

Le financement de ces unités est fonction de l'exécution des tâches. Les unités qui fournissent essentiellement des prestations à caractère monopolistique sont financées en grande partie par des contributions provenant de l'administration générale de la Confédération (paiements de transfert). Dans le CCC, elles font partie du secteur de l'administration fédérale. Les unités qui assument des tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité financent leur activité en priorité en percevant des émoluments et des taxes de surveillance. Elles sont classées dans le secteur des entreprises.

Unités de consolidation

Prestations à caractère monopolistique : domaine des EPF, HEFP, METAS, Innosuisse, Pro Helvetia, MNS

Tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité : FINMA, IPI, IFSN, ASR, ASRE, SCH, Service suisse d'attribution des sillons, Swissmedic

ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA CONFÉDÉRATION DÉTIENT UNE PARTICIPATION

La Confédération détient la majorité des participations dans plusieurs entreprises et les contrôle en sa qualité d'actionnaire majoritaire.

Ces entreprises fournissent leurs prestations en fonction des conditions du marché. En règle générale, les dispositions légales régissant le service universel doivent garantir la fourniture d'un approvisionnement de base dans le respect de l'intérêt public (par ex. pour les services postaux ou les transports publics).

Ces unités se financent par conséquent en grande partie sur le marché. Le compte de la Confédération (ou les fonds dotés d'un compte spécial) indemnise les entreprises à concurrence du montant que celles-ci dépensent pour fournir les prestations servant à garantir l'approvisionnement de base.

Unités de consolidation

La Poste Suisse SA, Swisscom SA, CFF SA, RUAG International Holding SA, RUAG MRO Holding SA, Skyguide SA, SIFEM SA, BLS Réseau SA

ASSURANCES SOCIALES DE LA CONFÉDÉRATION

Sont considérées comme assurances sociales de la Confédération les assurances sociales (obligatoires) du 1^{er} pilier (AVS / AI), l'APG, les allocations familiales dans l'agriculture (AFA) ainsi que l'AC.

Le 1^{er} pilier couvre les prestations de base de l'assurance-vieillesse et survivants et de l'assurance-invalidité suisses. Les allocations pour perte de gain fournissent une compensation appropriée des pertes de gain en cas de service ou de maternité / paternité. L'application de l'AVS et de l'AI est décentralisée et passe par l'employeur, l'employé, la Centrale de compensation (CdC), les caisses de compensation des fédérations, des cantons et de la Confédération ainsi que par les offices AI. La gestion de fortune est centralisée : toutes les contributions sont versées aux trois fonds de compensation AVS / AI / APG. Ces derniers assument également toutes les dépenses.

L'AC fournit des prestations en cas de chômage, d'interruptions de travail en raison des conditions météorologiques, de réduction de l'horaire de travail et d'insolvabilité de l'employeur. Elle prend également en charge les mesures de réinsertion professionnelle. Les responsabilités sont réparties entre les divers organes d'exécution. Les cantons et les partenaires sociaux collaborent pour mettre en œuvre l'AC. La CdC et la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage assument en premier lieu les tâches de gestion et exercent la surveillance du fonds de compensation de l'AC. Celui-ci ne bénéficie pas de la personnalité juridique, mais possède sa propre comptabilité. La fortune de ce fonds de compensation est gérée par la Confédération.

Un système de répartition assure le financement des assurances sociales de la Confédération. Ce sont donc principalement les cotisations versées par les employés et les employeurs qui couvrent les prestations des assurances sociales. À cela s'ajoutent d'importantes contributions des administrations publiques.

Unités de consolidation

AVS, AI, APG, AFA, AC

32 PILOTAGE DES UNITÉS CONSOLIDÉES PAR LA CONFÉDÉRATION

La structure des unités et organisations décide de la forme de pilotage. En principe, les conditions-cadres énoncées ci-dessous s'appliquent.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION ET FONDS DOTÉS D'UN COMPTE SPÉCIAL

Le compte de la Confédération et les comptes spéciaux que sont le FIF et le FORTA forment ensemble le compte d'État. Les différents comptes qui sont regroupés au sein de ce dernier ne sont pas consolidés. L'Assemblée fédérale doit les approuver chacun séparément.

L'Assemblée fédérale dispose de différents instruments pour gérer et contrôler les charges et les dépenses d'investissement de la Confédération. On distingue, d'une part, les crédits budgétaires et les crédits supplémentaires, qui se réfèrent à un exercice comptable (précis) et, d'autre part, les crédits d'engagement et les plafonds des dépenses, qui permettent de gérer des projets sur plusieurs années dans des domaines importants.

Le Parlement assure le pilotage non seulement des dépenses et des charges, mais il peut aussi, au besoin, influencer directement les prestations et les résultats attendus dans le cadre du processus d'établissement du budget et du plan financier.

En se fondant sur la Constitution et les dispositions légales, l'Assemblée fédérale arrête, dans le cadre du budget, les apports annuels aux fonds dotés d'un compte spécial. Pendant la durée de vie des fonds, elle approuve leurs comptes chaque année. En approuvant l'arrêté fédéral relatif au budget de la Confédération, l'Assemblée fédérale fixe également, par arrêté fédéral simple, le montant qui sera prélevé chaque année sur les fonds.

UNITÉS ADMINISTRATIVES DÉCENTRALISÉES DOTÉES D'UNE COMPTABILITÉ PROPRE ET ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA CONFÉDÉRATION DÉTIENT UNE PARTICIPATION

En tant que garante, la Confédération demeure responsable de l'accomplissement des tâches, même si celles-ci ont été externalisées. Elle peut être propriétaire à part entière, actionnaire principal ou actionnaire majoritaire de l'unité en question. L'influence qu'elle peut exercer est fortement déterminée par la forme juridique de l'unité externalisée. Les instruments de pilotage doivent déployer un effet maximal et par conséquent être conçus de manière à permettre une action à court, moyen et long termes.

Fondé sur des bases légales, le pilotage est axé sur le long terme. Les sociétés anonymes sont régies par le droit des obligations, à moins que les dispositions d'une loi spéciale ne s'appliquent. La Confédération a l'obligation légale de détenir la majorité du capital et des voix de ses entreprises. Elle dispose d'une plus grande marge en matière de réglementation de ses établissements. Dans ce cas, les modèles s'inspirant de la typologie des tâches ainsi que des principes de la Confédération en matière de gouvernement d'entreprise visent à instaurer une normalisation, en admettant toutefois l'existence de dérogations justifiées.

En règle générale, c'est le Conseil fédéral qui adopte tous les quatre ans les objectifs stratégiques pour chaque unité autonome. Cette décision ne revient aux organes dirigeants les plus hauts que dans le cas des entités assumant des tâches de surveillance de l'économie et de la sécurité, qui peuvent demander, le cas échéant, l'approbation du Conseil fédéral.

Des entretiens réunissant le propriétaire (représentants de la Confédération) et des membres de la direction de l'entité devenue autonome ont lieu, en général, plusieurs fois par an. Il s'agit alors de discuter du rapport intermédiaire concernant la réalisation des objectifs fixés et d'aborder des questions d'actualité.

ASSURANCES SOCIALES DE LA CONFÉDÉRATION

On applique le principe voulant que la législation soit centralisée et la surveillance exercée par la Confédération, alors que l'exécution des tâches est accomplie de manière décentralisée. La Confédération surveille l'application uniforme des lois. En outre, le Conseil fédéral rend régulièrement compte de la mise en œuvre des tâches des assurances sociales.

Le pilotage stratégique des assurances sociales de la Confédération correspond, pour l'essentiel, à la fonction gouvernementale du Conseil fédéral. Ce dernier et l'administration doivent identifier en temps utile les défis actuels et futurs et prendre au besoin les mesures requises. La Commission fédérale de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité et la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage soutiennent le Conseil fédéral dans l'accomplissement de cette tâche en donnant leur préavis sur l'exécution et le développement ultérieur des assurances concernées. Elles peuvent par ailleurs lui soumettre des propositions.

L'évolution des assurances sociales dépend fortement de l'environnement économique et sociétal. Les prestations de ces assurances étant régies par des dispositions légales, ni le Conseil fédéral ni le Parlement ne peuvent exercer sur elles une influence à court terme.

33 RAPPORT ENTRE LE COMPTE CONSOLIDÉ ET LE COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION

Le compte consolidé de la Confédération est plus complet que le compte de la Confédération. Toutefois, ce dernier peut être comparé avec le secteur de l'administration fédérale.

Contrairement au compte de la Confédération, qui est approuvé par le Parlement et dont le périmètre comptable est l'administration générale de la Confédération, le compte consolidé de la Confédération prend également en considération les résultats des entreprises de la Confédération et des assurances sociales. Il regroupe ainsi trois secteurs.

COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION (CCC)

| mio CHF | 2023 |
|--------------------------------------|-------|
| Compte de résultats | |
| Résultat de l'exercice | 8 394 |
| Secteur de l'administration fédérale | 313 |
| Secteur des entreprises | 2 087 |
| Secteur des assurances sociales | 5 994 |

Le résultat du secteur de l'administration fédérale n'est pas identique à celui du compte de la Confédération. Dans les domaines suivants, une distinction est établie entre les résultats annuels de l'un et de l'autre :

Participations de la Confédération : dans le compte de la Confédération, la variation de la part détenue dans le capital propre des entreprises de la Confédération (2410 mio) est comptabilisée en tant que résultat des participations. Dans l'optique consolidée, seul le résultat des participations dans des sociétés associées (68 mio) est comptabilisé pour le secteur de l'administration fédérale. Le résultat des participations de la Confédération entièrement consolidées (2342 mio) est, pour sa part, attribué au secteur des entreprises.

Prêts remboursables conditionnellement : dans le compte de la Confédération, les contributions aux investissements dans le percement de tunnels et les prêts remboursables conditionnellement pour le financement de l'infrastructure ferroviaire sont amortis directement à titre de charges. Dans l'optique consolidée, les versements effectués à ce titre engendrent, en revanche, la création d'actifs d'infrastructure. C'est pourquoi leur saisie au compte de résultats fait l'objet d'une contre-passation dans le compte consolidé.

Fonds et administration décentralisée : le secteur de l'administration fédérale comprend, outre le compte de la Confédération, les résultats des fonds dotés d'un compte spécial (FIF et FORTA) et les unités de l'administration décentralisée essentiellement financées par le biais d'impôts.

PASSAGE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE DU COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE DU SECTEUR DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

| Compte de la Confédération | | | | CCC (administration fédérale) | | |
|----------------------------|-----|------------------------------------|--|---------------------------------------|-----|------------------------|
| Résultat de l'exercice | 877 | - 2342 | 878 | 900 | 313 | Résultat de l'exercice |
| | | Participations de la Confédération | Prêts remboursables conditionnellement | Fonds et administration décentralisée | | |

COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION

Le compte consolidé est fondé sur l'optique des résultats. Le *compte de résultats* est établi en application du principe de la comptabilisation par exercice. Dans le compte de la Confédération, est déterminante non seulement l'optique des résultats, mais aussi l'optique du financement.

Dans cette dernière, le *solde de financement* est l'élément déterminant. Présentant une structure axée sur les exigences du frein à l'endettement, le *solde de financement* constitue le principal instrument du pilotage politique de la Confédération. Dans les domaines suivants, une distinction est établie entre les deux types de comptes :

COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION : PASSAGE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE DU COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION AU SOLDE DE FINANCEMENT

| Compte de la Confédération | | | Compte de la Confédération | | |
|----------------------------|-----|------------------------------------|----------------------------|--------|----------------------|
| Résultat de l'exercice | 877 | - 1578 | - 730 | - 1431 | Solde de financement |
| | | Participations de la Confédération | Actifs d'infrastructure | | |

Différences entre l'optique des résultats et l'optique du financement

Participations de la Confédération : sont pris en compte dans le solde de financement non pas la variation de la part dans le capital propre (2410 mio en 2023), mais uniquement les dividendes effectivement encaissés (832 mio en 2023). Pour le solde de financement, l'accroissement du capital propre ne constitue pas un élément déterminant, car la majeure partie du montant obtenu à ce titre est affecté au développement des activités de l'entreprise concernée. Ne joue un rôle décisif pour la gestion des finances fédérales que le montant versé à la Confédération en sa qualité de propriétaire. Le compte de résultats, en revanche, prend en considération (sauf exception) la variation de la part détenue dans le capital propre des entreprises.

Amortissements et investissements : le solde de financement prend en considération non pas les amortissements, mais les investissements effectifs effectués au cours de l'exercice. Les amortissements ne fournissent pas d'indication utile à la gestion politique, car la diminution de la valeur d'un actif immobilisé résulte de décisions prises précédemment en matière d'investissement et ne peut plus être influencée. Le compte de résultats, en revanche, enregistre la diminution, avec incidence sur le résultat annuel, de la valeur du patrimoine inscrit au bilan sous la forme d'amortissements et de réévaluations ainsi que les prélèvements effectués sur les stocks. Au final, les investissements inscrits à la charge du solde de financement ont été supérieurs de 730 millions à la diminution de valeur portée au compte de résultats.

34 RAPPORT ENTRE LE COMPTE CONSOLIDÉ ET LA STATISTIQUE FINANCIÈRE

Alors que les chiffres publiés par la statistique des finances publiques suisses (statistique financière) portent sur l'ensemble du secteur des administrations publiques, lui-même subdivisé en quatre sous-secteurs, les chiffres fournis par le compte consolidé portent, en revanche, sur trois secteurs.

LE SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES REGROUPE LES SOUS-SECTEURS SUIVANTS :

sous-secteur de la Confédération ;
sous-secteur des cantons ;
sous-secteur des communes ;
sous-secteur des assurances sociales.

Pour la statistique financière, les critères du système européen des comptes (SEC 2010) régissent l'attribution des unités au secteur « Administrations publiques ». Le compte consolidé de la Confédération, en revanche, s'appuie sur le critère de l'influence dominante, appliqué dans le cadre de la présentation des comptes (IPSAS). C'est pourquoi les périmètres de consolidation de la statistique financière et du compte consolidé ne sont pas identiques.

DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION

Bien que comparables, le secteur de l'administration fédérale selon le compte consolidé et le sous-secteur « Confédération » selon la statistique financière ne sont pas identiques. Comparé au secteur de l'administration fédérale, le sous-secteur « Confédération » est plus vaste et englobe, en plus, les unités suivantes : Fonds national suisse, Suisse Tourisme, Fondation des immeubles pour les organisations internationales.

Le sous-secteur « Assurances sociales » et le secteur des assurances sociales se recoupent presque complètement. La seule différence réside dans l'assurance maternité de Genève, qui est comprise dans le sous-secteur « Assurances sociales » de la statistique financière.

Seule la statistique financière comprend des sous-secteurs relatifs aux cantons et aux communes.

Pour sa part, le compte consolidé couvre, dans le secteur des entreprises, les entreprises dans lesquelles la Confédération détient des participations ainsi que les unités administratives décentralisées pas ou peu financées par l'impôt. Les unités réunies dans ce secteur ne font pas partie du *sous-secteur des administrations publiques* de la statistique financière.

DIFFÉRENCES ENTRE LES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE SAISIE

Dans la statistique financière, les critères applicables à la saisie d'opérations comptables et à l'évaluation diffèrent, en partie, des critères définis par les normes IPSAS en matière de comptabilisation et d'évaluation.

Dans la statistique financière, les postes du bilan sont plus souvent évalués à la valeur du marché, tandis que l'évaluation selon les normes IPSAS se fonde, en principe, sur le coût d'origine selon la méthode dite du « coût d'acquisition amorti » (*at amortized cost*).

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----------|--|-----------|
| B | RAPPORT FINANCIER | 33 |
| | 1 COMPTE ANNUEL | 37 |
| 11 | COMPTE DE RÉSULTATS | 37 |
| 12 | BILAN | 38 |
| 13 | COMPTE DES FLUX DE FONDS | 39 |
| 14 | ÉTAT DU CAPITAL PROPRE | 40 |
| | 2 ANNEXE AU COMPTE ANNUEL | 43 |
| 21 | PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE CONSOLIDÉ | 43 |
| 22 | PRINCIPES RÉGISSANT L'INSCRIPTION AU BILAN ET L'ÉVALUATION | 45 |
| 23 | MODIFICATIONS APPORTÉES DANS LE CADRE DU COMPTE 2023 | 50 |
| 24 | PRÉSENTATION DU COMPTE ANNUEL | 52 |
| 25 | TABLEAU DES PARTICIPATIONS | 67 |

RAPPORT FINANCIER

1 COMPTE ANNUEL

11 COMPTE DE RÉSULTATS

| mio CHF | 2022 | 2023 | Chiffre à l'annexe |
|--|---------------|--------------|--------------------|
| Recettes fiscales | 69 493 | 74 784 | 1 |
| Revenus de prestations de service et de production | 25 681 | 25 981 | 2 |
| Revenus provenant des assurances sociales | 50 940 | 52 306 | 3 |
| Autres revenus | 8 637 | 7 145 | 4 |
| Revenus opérationnels | 154 752 | 160 215 | |
| Charges de personnel | -19 996 | -20 022 | 5 |
| Charges de biens et services et charges d'exploitation | -21 228 | -20 797 | 6 |
| Dépenses de transfert | -35 429 | -36 554 | 7 |
| Charges liées aux assurances sociales | -65 506 | -66 208 | 3 |
| Amortissements et dépréciations | -8 689 | -8 649 | 15/16 |
| Charges opérationnelles | -150 847 | -152 230 | |
| Résultat opérationnel | 3 905 | 7 985 | |
| Résultat financier | -5 454 | 786 | 8 |
| Part dans le résultat des sociétés associées | 154 | 110 | 17 |
| Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération | -486 | -487 | 9 |
| Résultat de l'exercice | -1 881 | 8 394 | |
| <i>Part de la Confédération</i> | <i>-2 575</i> | <i>7 553</i> | |
| <i>Participations minoritaires</i> | <i>694</i> | <i>841</i> | |

Remarque : les chiffres de 2022 ont été adaptés (voir le chap. 23 Modifications apportées dans le cadre du compte 2023).

12 BILAN

| mio CHF | 2022 | 2023 | Chiffre à l'annexe |
|--|----------------|----------------|---------------------------|
| Actif | 367 785 | 361 558 | |
| Liquidités et placements à court terme | 58 306 | 48 491 | 11 |
| Créances | 23 067 | 23 792 | 12 |
| Placements financiers | 118 508 | 118 422 | 13 |
| Comptes de régularisation actifs | 7 721 | 7 893 | |
| Avoirs courants et avoirs différés en matière d'impôts sur les revenus | 675 | 677 | |
| Stocks | 4 884 | 4 709 | 14 |
| Immobilisations corporelles | 138 468 | 141 096 | 15 |
| Immobilisations incorporelles | 9 610 | 9 893 | 16 |
| Participations | 6 144 | 6 283 | 17 |
| Avoirs de prévoyance en faveur du personnel | 403 | 304 | 21 |
| Passif | 367 785 | 361 558 | |
| Capitaux de tiers | 306 129 | 293 289 | |
| Engagements courants | 23 333 | 26 258 | 18 |
| Comptes de régularisation passifs | 13 046 | 12 243 | |
| Engagements financiers | 124 311 | 112 223 | 19 |
| Avoirs de clients | 91 640 | 90 310 | 19 |
| Engagements courants et engagements différés en matière d'impôts sur les revenus | 1 349 | 1 483 | |
| Provisions | 43 440 | 40 921 | 20 |
| Engagements de prévoyance en faveur du personnel | 2 567 | 3 488 | 21 |
| Autres engagements | 6 444 | 6 364 | 22 |
| Capital propre | 61 655 | 68 269 | |
| Participations minoritaires | 8 794 | 9 040 | |
| Capital propre Confédération | 52 862 | 59 230 | |
| Fonds affectés | 53 075 | 60 064 | |
| Capital propre distinct | -213 | -835 | |

Remarque : les chiffres de 2022 ont été adaptés (voir le chap. 23 Modifications apportées dans le cadre du compte 2023).

13 COMPTE DES FLUX DE FONDS

| mio CHF | 2022 | 2023 |
|---|----------------|----------------|
| Total des flux de fonds | -6 106 | -9 815 |
| Flux de fonds provenant des activités opérationnelles | 7 017 | 15 660 |
| Résultat de l'exercice | -1 881 | 8 394 |
| Amortissements et dépréciations | 8 689 | 8 650 |
| Résultat des participations associées | -141 | -110 |
| Bénéfices provenant de ventes | -195 | -167 |
| Augmentation / diminution des provisions, en termes nets | 279 | -2 518 |
| Gains / pertes de change sans incidences sur les liquidités | 4 712 | 204 |
| Autres transactions sans incidences sur les liquidités | -783 | 135 |
| Variation des autres actifs opérationnels nets | -3 662 | 1 071 |
| Flux de fonds provenant des activités d'investissement | -14 413 | -11 175 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | -10 384 | -11 385 |
| Vente d'immobilisations corporelles et incorporelles | 584 | 377 |
| Acquisition de participations et de filiales | -73 | -268 |
| Vente de participations et de filiales | 684 | 44 |
| Investissements nets dans des placements financiers | -5 245 | 38 |
| Dividendes et bénéfices perçus | 21 | 18 |
| Flux de fonds provenant des activités de financement | 1 290 | -14 299 |
| Entrées/sorties de fonds liées aux avoirs de clients | -4 552 | -1 327 |
| Contraction/remboursement d'emprunts en termes nets | 2 005 | 2 214 |
| Acquisition/remboursement de papiers monétaires en termes nets | 5 500 | -545 |
| Contraction/remboursement de prêts bancaires en termes nets | -72 | -317 |
| Emprunts/remboursements nets liés à des opérations de mise en pension | -3 967 | -11 526 |
| Conclusion/remboursement d'autres engagements financiers en termes nets | 2 942 | -2 265 |
| Versement de gains et de dividendes | -563 | -559 |
| Variation des participations minoritaires | -2 | 27 |

ÉTAT DU FONDS ARGENT

| mio CHF | 2022 | 2023 |
|--|-------------|-------------|
| État des liquidités et des placements à court terme au 01.01 | 64 411 | 58 306 |
| Augmentation (+) / Diminution (-) | -6 106 | -9 815 |
| État des liquidités et des placements à court terme au 31.12 | 58 306 | 48 491 |

14 ÉTAT DU CAPITAL PROPRE

| mio CHF | Route | Chemins de fer | Assurances sociales | Autres | Total des fonds affectés | Capital-risque | Autre capital propre | Total du capital propre Confédération | Participations minoritaires | Total du capital propre |
|---|--------------|----------------|---------------------|--------------|--------------------------|----------------|----------------------|---------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| État au 1.1.2022 | 4 071 | -5 820 | 47 065 | 7 121 | 52 437 | 5 613 | -5 070 | 52 980 | 8 692 | 61 671 |
| Variation des entités spécifiques | - | - | - | 35 | 35 | - | - | 35 | - | 35 |
| Réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel | - | - | - | - | - | - | 2 989 | 2 989 | 44 | 3 033 |
| Réévaluation des sociétés associées | - | - | - | - | - | - | 12 | 12 | 0 | 12 |
| Réévaluation des instruments financiers | - | - | - | - | - | - | -685 | -685 | -21 | -705 |
| Variation des impôts différés | - | - | - | - | - | - | -90 | -90 | -4 | -93 |
| Variation de la conversion de devises | - | - | - | - | - | - | 10 | 10 | -53 | -43 |
| Total des postes enregistrés sous le capital propre | - | - | - | 35 | 35 | - | 2 237 | 2 272 | -33 | 2 239 |
| Résultat de l'exercice | 143 | 1 171 | -713 | 1 | 603 | - | -3 178 | -2 575 | 694 | -1 881 |
| Total des gains et pertes enregistrés | 143 | 1 171 | -713 | 36 | 638 | - | -941 | -304 | 661 | 358 |
| Distributions du bénéfice | - | - | - | - | - | - | -2 | -2 | -561 | -563 |
| Variation des réserves | - | - | - | - | - | 350 | -350 | 0 | - | 0 |
| Transactions avec des actionnaires minoritaires | - | - | - | - | - | - | -1 | -1 | -2 | -3 |
| Transactions distinctes | - | - | -0 | - | -0 | - | 188 | 189 | 5 | 193 |
| État au 31.12.2022 | 4 214 | -4 649 | 46 352 | 7 157 | 53 075 | 5 963 | -6 176 | 52 862 | 8 794 | 61 655 |
| Modification de la présentation des comptes | - | - | 53 | 30 | 83 | - | 130 | 214 | - | 214 |
| État au 1.1.2023 | 4 214 | -4 649 | 46 406 | 7 187 | 53 158 | 5 963 | -6 046 | 53 075 | 8 794 | 61 869 |
| Variation des entités spécifiques | - | - | - | 4 | 4 | - | -0 | 4 | - | 4 |
| Réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel | - | - | - | - | - | - | -1 279 | -1 279 | -31 | -1 310 |
| Réévaluation des sociétés associées | - | - | - | - | - | - | 46 | 46 | -0 | 46 |
| Réévaluation des instruments financiers | - | - | - | - | - | - | -120 | -120 | 16 | -104 |
| Variation des impôts différés | - | - | - | - | - | - | -26 | -26 | 3 | -22 |
| Variation de la conversion de devises | - | - | - | - | - | - | -131 | -131 | -65 | -196 |
| Total des postes enregistrés sous le capital propre | - | - | - | 4 | 4 | - | -1 510 | -1 507 | -77 | -1 584 |
| Résultat de l'exercice | -171 | 1 003 | 5 994 | 76 | 6 903 | - | 650 | 7 553 | 841 | 8 394 |
| Total des gains et pertes enregistrés | -171 | 1 003 | 5 994 | 80 | 6 907 | - | -860 | 6 046 | 764 | 6 810 |
| Distributions du bénéfice | - | - | - | - | - | - | 0 | 0 | -559 | -559 |
| Variation des réserves | - | - | - | - | - | 344 | -344 | - | - | - |
| Transactions avec des actionnaires minoritaires | - | - | - | - | - | - | -58 | -58 | 27 | -31 |
| Transactions distinctes | - | - | - | - | - | - | 166 | 166 | 15 | 181 |
| État au 31.12.2023 | 4 043 | -3 646 | 52 400 | 7 267 | 60 064 | 6 308 | -7 143 | 59 230 | 9 040 | 68 269 |

CATÉGORIES DE CAPITAL PROPRE

Ressources affectées

En majeure partie affecté, le capital propre ne peut pas être utilisé pour assurer l'exécution générale des tâches de la Confédération. Des fonds sont considérés affectés dans le compte consolidé lorsque, au moment de leur afflux, leur utilisation a déjà été prédéfinie par une loi ou le bailleur des fonds.

Les affectations suivantes ont été fixées :

- Les fonds affectés à la route comprennent le capital propre du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) et les ressources issues du financement spécial « circulation routière ».
- Les fonds affectés au trafic ferroviaire comprennent le capital propre négatif du fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF).
- Les fonds affectés aux assurances sociales comprennent le capital propre des assurances sociales AVS / AI / APG et AC.
- Les autres fonds affectés comprennent les fonds et financements spéciaux visés aux art. 53 et 54 LFC (sans le financement spécial pour la circulation routière) et attribués au capital propre, les autres fonds affectés issus du budget fédéral ainsi que les fonds affectés du domaine des EPF et de Pro Helvetia.

Capital-risque

Par ailleurs, le capital-risque fait l'objet d'une catégorie distincte : il comprend les fonds propres réglementaires de PostFinance ainsi que le capital de base et le capital porteur de risques de l'ASRE.

Autre capital propre

L'autre capital propre correspond au solde subsistant après déduction des ressources affectées, du capital-risque et du capital des entreprises consolidées revenant aux actionnaires minoritaires. Influencé en particulier par le résultat annuel de la Confédération et de ses entreprises ainsi que par la réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel, ce montant peut fortement varier d'une année à l'autre. En raison des résultats annuels négatifs des exercices 2020 à 2022, dus notamment à la pandémie de COVID-19, l'autre capital propre présente actuellement un déficit de 7,1 milliards.

Participations minoritaires

Les chiffres concernant Swisscom SA et BLS Réseau SA font l'objet d'une intégration globale dans le compte consolidé, car la Confédération détient la majorité des participations de ces entreprises et les contrôle en sa qualité d'actionnaire majoritaire (51 %). À noter toutefois qu'une part de 49 % du capital propre revient aux actionnaires minoritaires. Les parts détenues dans des participations minoritaires le sont principalement dans ces deux entreprises.

2 ANNEXE AU COMPTE ANNUEL

21 PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE CONSOLIDÉ

NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LE COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION (CCC)

Conformément à l'ordonnance sur les finances de la Confédération (OFC), l'établissement du CCC est régi par les normes comptables internationales pour le secteur public (*International Public Sector Accounting Standards*, IPSAS). Le compte annuel est présenté selon le principe de l'image fidèle (*True & Fair View*).

NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LES UNITÉS DE CONSOLIDATION

À l'exception des assurances sociales, toutes les unités regroupées dans le périmètre de consolidation du CCC présentent un compte qui répond au principe de l'image fidèle. Le CCC reprend donc en principe leurs comptes sans les modifier. En revanche, si les réglementations suivies par les unités de consolidation en matière de comptabilisation et d'évaluation diffèrent sensiblement des normes IPSAS, les comptes de telles unités seront rectifiés en conformité avec ces normes.

Les différences suivantes ont été identifiées et ajustées pour le CCC :

- *Constructions dans le domaine de l'infrastructure ferroviaire* : dans les comptes des CFF et de BLS Réseau SA (Lötschberg, Rosshäusern), les coûts liés aux travaux de percement de tunnels ne sont pas portés à l'actif. Dans le compte consolidé, ces travaux sont inscrits au bilan en fonction de leur potentiel d'utilisation ou potentiel de service, puis amortis.
- *Engagements financiers* : les prêts conditionnellement remboursables, qui figurent au titre d'engagements financiers au bilan des comptes des CFF et de BLS Réseau SA sont présentés sous le capital propre dans le CCC. Les prêts octroyés par la Confédération sont décomptabilisés dans le cadre de la consolidation. Quant aux prêts conditionnellement remboursables accordés par les cantons, ils restent dans le capital propre consolidé.
- *Prévoyance en faveur du personnel* : certaines clôtures sont établies suivant les directives des SWISS GAAP RPC (notamment CFF, RUAG et Skyguide). Par conséquent, les engagements de prévoyance ne sont inscrits au passif que lorsque des promesses d'assainissement ont été confirmées. En revanche, le CCC prévoit l'inscription au passif de l'ensemble des prestations liées à la prévoyance pour la vieillesse au moyen de méthodes d'évaluation actuarielles (IPSAS 39).

DIFFÉRENCES AVEC LES NORMES COMPTABLES IPSAS DANS LE CCC

Malgré les modifications décrites ci-devant apportées aux clôtures des comptes, certaines opérations présentées dans le CCC ne répondent pas aux règles de comptabilisation et d'évaluation selon les normes IPSAS.

Comptabilisation par exercice

Les recettes issues de l'impôt fédéral direct sont comptabilisées au moment de la facturation par les cantons des parts de la Confédération (principe d'échéance). Leur comptabilisation ne répond donc pas au principe de la comptabilité d'exercice.

Les cotisations des assurés aux assurances sociales de la Confédération sont saisies au moment de l'entrée des paiements. Leur comptabilisation ne répond donc pas au principe de la comptabilité d'exercice.

Inscription au bilan et évaluation

Le matériel d'armement porté à l'actif comprend les systèmes principaux (systèmes A) prévus par les programmes d'armement. Les charges liées au matériel d'armement différent portent sur l'acquisition et non sur la période d'utilisation.

RELATIONS INTRAGROUPES

Afin de permettre une présentation en chiffres nets, les opérations intragroupes doivent être décomptabilisées lors de la consolidation. Les participations croisées et les paiements de transfert étant nombreux et considérables entre les unités de consolidation, ce principe est également appliqué par le CCC. La pertinence des chiffres présentés s'en trouve ainsi accrue.

Toutefois, le CCC néglige ce principe pour des considérations économiques (temps à disposition, ratio coûts / utilité) dans les cas exposés ci-dessous. Les simplifications retenues n'ont cependant pas d'incidence majeure sur le bilan et le compte de résultats. Il n'en résulte donc pas de perte substantielle d'information. Le relevé de ces données conformément aux normes IPSAS représenterait une charge de travail disproportionnée pour les unités de consolidation concernées.

Transactions au prix du marché entre les unités de consolidation

Les unités de consolidation entretiennent des relations commerciales multiples, qu'elles fournissent au prix du marché (par ex. les services postaux, frais relatifs aux communications téléphoniques et électroniques, déplacements ferroviaires, etc.). Au moment de la consolidation, ces opérations devraient être extraites et les bénéfices internes obtenus décomptabilisés. Pour des raisons économiques (rapport coûts / utilité), ni les revenus générés par ces transactions, ni les créances ou engagements qui en résultent ne sont décomptabilisés. Cette dérogation n'affecte que de manière minimale le résultat annuel et le bilan du CCC.

Les transactions entre l'administration fédérale (DDPS) et RUAG sont, par contre, opérées selon les règles IPSAS. Le chiffre d'affaires de RUAG généré par les commandes du DDPS est compensé par les charges d'armement de ce dernier. Les bénéfices internes ne sont pas pris en considération, tandis que les créances et engagements mutuels sont décomptabilisés.

Transactions liées à l'impôt fédéral direct

En principe, les activités des entreprises de la Confédération sont soumises à l'impôt fédéral direct (IFD), à moins d'en être explicitement exemptées (par ex. les prestations de service dans le domaine du transport ferroviaire). Ni les charges des entreprises de la Confédération liées à l'IFD, ni les revenus fiscaux en résultant et, par conséquent, ni les créances ni les engagements correspondants de l'Administration fédérale des contributions (AFC), ne sont décomptabilisés.

Au niveau des entreprises de la Confédération, les postes destinés aux impôts différés en lien avec l'IFD ne sont pas pris en considération. Ces postes représentent une relation intragroupe unilatérale. L'AFC n'inscrit pas de contrepartie à ce titre. Les montants ne sont donc annulés ni dans le compte de résultats, ni dans le bilan.

ADAPTATION DES CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Si une unité de consolidation a procédé à la correction rétroactive (retraitement) de ses chiffres de l'année précédente, les chiffres la concernant dans le compte consolidé de l'année précédente ne sont pas adaptés. Les effets du retraitement sont saisis dans le capital propre sans incidences sur les résultats au 1^{er} janvier de l'année sous revue.

La modification apportée en 2023 au mode de comptabilisation du produit de l'impôt fédéral direct constitue une exception. Ainsi, les chiffres de l'année précédente ont également dû être adaptés afin de permettre les comparaisons. De plus amples informations à ce sujet figurent au chap. 23 Modifications apportées dans le cadre du compte 2023.

22 PRINCIPES RÉGISSANT L'INSCRIPTION AU BILAN ET L'ÉVALUATION

PRINCIPE RÉGISSANT L'INSCRIPTION AU BILAN

Les éléments du patrimoine sont inscrits à l'actif s'ils présentent une utilité économique future (afflux de fonds nets) ou servent directement à l'exécution de tâches publiques (potentiel d'utilisation ou potentiel de service). Les engagements existants sont inscrits au passif lorsque leur réalisation risque d'entraîner une sortie de fonds. Ils doivent, en outre, pouvoir être évalués de manière fiable.

PRINCIPE RÉGISSANT L'ÉVALUATION

En principe, les postes du bilan sont évalués au coût d'acquisition ou de revient ou selon la méthode dite du « coût d'acquisition amorti » (at amortized cost), à moins qu'une norme ou des dispositions légales ne prescrivent une autre base d'évaluation.

CONVERSION DES DEVISES

Les chiffres figurant au CCC sont libellés en francs suisses. Le CCC se fonde sur les normes comptables appliquées par les unités de consolidation, normes qui régissent également la méthode de conversion pour les comptes libellés en devises de ces unités ou pour la clôture de leurs filiales. Aucun cours propre au groupe n'est fixé pour les conversions.

PRINCIPES RÉGISSANT LA RÉÉVALUATION

Le montant des valeurs patrimoniales inscrites au bilan est réexaminé chaque fois qu'une surévaluation paraît possible en raison de nouvelles conditions ou d'un événement survenu. Si tel est le cas, la procédure à suivre est la suivante :

Actifs financiers

La dépréciation des actifs financiers inscrits au bilan au coût d'acquisition amorti est calculée à partir de la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des futurs flux de fonds, compte tenu du taux d'intérêt initial effectif.

Autres actifs

Les principes applicables au calcul de la dépréciation des autres actifs dépendent de la question de savoir si un actif est considéré ou non comme générateur de trésorerie.

Les *actifs générateurs de trésorerie* sont des actifs détenus dans le but principal de générer un avantage économique. Dans ce cas, la valeur comptable est comparée à la valeur recouvrable (niveau supérieur de la juste valeur, après déduction des coûts de vente et de la valeur utile). Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, la différence est passée en compte avec incidences sur le résultat en tant que réévaluation.

Si la valeur comptable d'*actifs non générateurs de trésorerie* dépasse le niveau supérieur de la valeur du marché, après déduction des coûts de vente ou du potentiel d'utilisation (potentiel de service), une diminution de valeur correspondant à la différence est comptabilisée en tant que charge. Le calcul du potentiel d'utilisation de certains éléments du patrimoine peut s'avérer difficile en raison de l'absence de flux de trésorerie. La valeur actuelle du potentiel d'utilisation résiduel est déterminée à l'aide de l'une des approches suivantes :

- approche du coût de remplacement après déduction de l'amortissement cumulé ;
- approche du coût de remise en état.

COMPTABILISATION DES REVENUS

Chaque afflux de fonds enregistré par une unité est examiné pour déterminer s'il s'agit d'une opération avec contrepartie directe (IPSAS 9) ou d'une opération sans contrepartie directe (IPSAS 23). Les opérations sans contrepartie directe s'effectuent entre unités et consistent en la réception ou le transfert d'une valeur sans que cette prestation ne soit directement indemnisée par une autre prestation de même valeur.

Dans le cas d'une *opération avec contrepartie directe*, les revenus sont en principe comptabilisés au moment où l'unité livre le bien ou fournit la prestation. Pour les contrats de projets, les obligations de performance pas encore honorées sont enregistrées sous les capitaux de tiers. Les revenus sont décomptés et présentés en fonction de la progression du projet.

En l'absence de *contrepartie directe*, il faut distinguer s'il y a obligation de fournir une prestation ou d'effectuer un remboursement. Si une telle obligation existe, le montant correspondant est enregistré sous les capitaux de tiers au moment de la conclusion du contrat et dissout avec incidences sur le résultat en fonction de la progression du projet.

En l'absence de contrepartie directe et d'obligation de fournir une prestation ou d'effectuer un remboursement, comme cela est généralement le cas avec les libéralités, les revenus sont intégralement comptabilisés avec incidences sur le résultat au cours de l'exercice sous revue.

Les revenus sont classés de la manière suivante :

Recettes fiscales

Les *recettes issues de l'impôt fédéral direct* sont comptabilisées au moment de la facturation par les cantons des parts de la Confédération (principe d'échéance). Elles ne font donc pas l'objet d'une comptabilisation par exercice. Au moment de la clôture du compte annuel, les informations requises pour une comptabilisation selon le principe de la comptabilité d'exercice ne sont pas disponibles. Les cantons ayant besoin d'un certain temps pour déclarer les recettes, celles-ci sont, en outre, saisies non pas au moment même de la facturation, mais avec un décalage d'un mois.

Les parts revenant aux cantons sont enregistrées séparément en tant que charges. Le *produit de la taxe sur la valeur ajoutée* est déterminé sur la base des créances et des engagements provenant des décomptes enregistrés (y c. les décomptes complémentaires, les avis de bonification, etc.) pendant l'exercice comptable. Comme il est peu probable qu'elles donnent lieu à un afflux de fonds, les créances liées à des estimations établies en prévision d'une non-remise de décomptes de la TVA sont comptabilisées en tant que revenus fiscaux avec incidences financières sur la base d'une valeur de référence de 20 %.

Revenus de prestations et de production

Les revenus issus de prestations sont enregistrés au moment de la fourniture des prestations ou de manière linéaire sur la durée du contrat. Les revenus de la vente de produits sont portés au compte de résultats lorsque les risques et les chances liés à la possession du produit sont transférés à l'acheteur.

Revenus des assurances sociales

Les cotisations des assurés et des employeurs (cotisations personnelles et cotisations paritaires) sont déterminées en fonction des taux de cotisation en vigueur. Elles sont comptabilisées selon le principe de l'encaisse.

Autres revenus

Une partie des autres revenus, tels que les revenus des immeubles, sont comptabilisés au prorata du temps. Le reste des autres revenus, tels que le bénéfice distribué par la Banque nationale suisse (BNS), est comptabilisé au moment de la naissance du droit au paiement.

COMPTABILISATION DES CHARGES

En vertu du principe du fait générateur, les charges doivent être attribuées à la période comptable où elles sont apparues (par ex. les charges de personnel). Dans le domaine des charges de biens et services et des charges d'exploitation, l'élément déterminant pour la comptabilisation est en principe l'acquisition de biens et de services. Les charges de transfert sont comptabilisées sur la base d'une décision ou d'un autre engagement juridiquement contraignant ou encore, dans les cas où aucune prestation directe n'est fournie, au moment où la contribution est due.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan sur la base de leur coût d'acquisition ou de revient, après déduction des amortissements cumulés. Ces derniers sont effectués de manière linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les fourchettes suivantes s'appliquent à celle-ci :

| | |
|---|-----------------|
| Biens meubles | |
| Machines, appareils, outils, machines de bureau, etc. | 3-15 ans |
| Voitures de tourisme, voitures de livraison, camions, autobus | 3-20 ans |
| Véhicules ferroviaires, aéronefs, bateaux | 10-33 ans |
| Matériel informatique, systèmes de communication | 2-10 ans |
| Mobilier | 3-20 ans |
| Installations, installations de stockage, installations d'exploitation | 3-25 ans |
| Biens-fonds et bâtiments | |
| Biens-fonds | Durée illimitée |
| Bâtiments, constructions | 10-75 ans |
| Constructions hydrauliques | 40-80 ans |
| Biens d'armement | |
| Systèmes principaux (systèmes A) | 10-75 ans |
| Infrastructures relatives à la communication | |
| Installations techniques (câbles, canaux) | 30-40 ans |
| Installations techniques (installations de transmission et de commutation) | 3-15 ans |
| Autres installations | 3-15 ans |
| Infrastructures relatives aux routes nationales | |
| Routes, ponts | 30 ans |
| Tunnels | 50 ans |
| Installations électromécaniques | 10 ans |
| Infrastructures ferroviaires | |
| Installations techniques (câbles, canaux), technique ferroviaire, lignes de contact | 10-33 ans |
| Ouvrages d'art (ponts, tunnels), infra- et superstructure | 25-50 ans |
| Excavation de tunnels | 80 ans |

Le *matériel d'armement* porté à l'actif comprend les systèmes principaux (systèmes A) prévus dans les programmes d'armement. Le matériel d'armement dont les divers éléments ont une durée d'utilisation différente n'est pas comptabilisé et amorti séparément. Le matériel d'armement restant pouvant être inscrit à l'actif n'est pas porté au bilan. Contrairement à la collecte des données relatives aux systèmes principaux, celle qui concerne les données requises pour l'inscription à l'actif des autres biens d'armement nécessite d'importantes charges administratives, c'est pourquoi cette opération n'est pas effectuée. Les charges liées à ces types de matériel d'armement sont donc comptabilisées au moment de leur acquisition, à l'exception des systèmes principaux, et ne sont pas attribuées en fonction de la durée d'utilisation.

Les *objets d'art* appartenant à la Confédération ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. L'Office fédéral de la culture tient un inventaire de tous les objets d'art dont la Confédération est en possession.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET SURVALEUR (GOODWILL)

Les immobilisations incorporelles acquises ou développées en interne sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de revient :

| | |
|--|--|
| Survaleur | Pas d'amortissements planifiés, test de dépréciation |
| Logiciels | Selon durée de vie ou d'utilisation |
| Autres immobilisations incorporelles (licences, brevets, droits, relations avec la clientèle, marques) | Selon durée de vie ou d'utilisation |

PARTICIPATIONS

Une distinction est établie entre les participations dans des sociétés associées et les autres participations :

Dans le cas des *participations dans des sociétés associées*, la Confédération peut exercer une influence déterminante sur l'activité opérationnelle de cette société, sans pour autant contrôler celle-ci. Une telle influence est considérée généralement comme déterminante lorsque la part des droits de vote détenus oscille entre 20 et 50 %. Dans le cas des sociétés associées, l'évaluation s'effectue en général selon la méthode de la mise en équivalence. Si la part détenue dans le capital propre est inférieure à 50 millions, l'évaluation peut, au choix, s'effectuer sur la base de la valeur d'acquisition.

Sont considérées comme *autres participations* les participations dans des entreprises et organisations que la Confédération ne contrôle pas en raison de sa position et sur lesquelles elle n'exerce pas d'influence déterminante. Les autres participations ne sont présentées dans le présent poste de bilan que si elles servent à l'exécution des tâches. Elles sont alors évaluées sur la base de la valeur d'acquisition, car elles n'ont généralement pas de valeur de marché. Les participations à des fins de placement sont portées au bilan dans les « Immobilisations financières » et, pour la plupart, évaluées au prix du marché.

Évaluation à la valeur de mise en équivalence (part dans le capital propre)

L'évaluation à la valeur de mise en équivalence (*at equity*) se fonde sur des résultats de clôture auxquels ont été appliqués les principes de présentation du CCC.

Elle a pour base le dernier résultat de clôture disponible de la société. Si ces résultats ne correspondent pas au jour de clôture du CCC, il convient soit de demander les résultats au jour de clôture du CCC, soit de se fonder sur les derniers résultats de clôture disponibles de l'entreprise concernée en les adaptant compte tenu des principales transactions survenues entre les deux jours de clôture.

Évaluation à la valeur d'acquisition (« at cost »)

Les coûts d'acquisition réels sont déterminants pour l'évaluation initiale à la valeur d'acquisition. En général, la valeur d'acquisition correspond au capital libéré.

L'évaluation postérieure se fonde elle aussi, en principe, sur les coûts d'acquisition, étant donné qu'aucun prix du marché ne peut être déterminé. Les coûts d'acquisition libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours du jour de référence de la clôture.

Si la société restreint considérablement son activité commerciale ou administrative ou si des éléments indiquent que de futurs flux financiers (par ex. possibilité de conversion en liquidités, versements d'intérêts, versements de dividendes) pourraient subir une influence négative, la nécessité de réduire la valeur de la participation sera examinée.

PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL

Les charges de prévoyance en faveur du personnel comprennent les engagements liés aux plans de prévoyance de la Confédération et de ses entreprises, qui prévoient le versement de prestations en cas de retraite, de décès et d'invalidité.

Conformément à la norme IPSAS 39, ces plans de prévoyance sont qualifiés de plans de prévoyance fondés sur la primauté des prestations. À la différence de la théorie statique du bilan utilisée dans le droit suisse en matière de prévoyance, l'approche économique fondée sur la norme IPSAS 39 consiste à calculer les droits à des prestations de prévoyance acquis, compte tenu de l'évolution future des salaires et des rentes. Les engagements de prévoyance en faveur du personnel inscrits au bilan correspondent à la valeur actuelle des engagements de prévoyance fondés sur la primauté des prestations, après déduction des avoirs de prévoyance à la valeur de marché.

Les coûts des services rendus au cours de la période et les engagements liés aux plans de prévoyance sont déterminés au moyen de la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées (*projected unit credit method*). Le calcul se fonde sur les données concernant les assurés (salaire, avoir de vieillesse, etc.), compte tenu de paramètres démographiques (âge de la retraite, taux de fluctuation, taux d'invalidité, mortalité) et financiers (évolution des salaires et des rentes, taux d'intérêt). Les valeurs calculées sont actualisées à la date d'évaluation sur la base d'un taux d'escompte.

Dans le compte de résultats, les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts administratifs et les intérêts des engagements nets de prévoyance sont comptabilisés avec les charges de personnel. Les bénéfices et pertes résultant de modifications de plans sont comptabilisés avec incidences sur le résultat, à condition que les paramètres du partage des risques ne soient pas pris en considération dans l'évaluation de l'engagement. Si l'évaluation se fonde sur le principe du partage des risques, les effets de la modification du plan de prévoyance sont enregistrés dans le capital propre sans incidences sur le résultat.

Les gains et pertes actuariels ainsi que les gains et pertes liés aux placements ou aux plans de prévoyance sont saisis directement dans le capital propre pour la période à laquelle ils sont survenus. Les gains et pertes actuariels découlent de modifications des paramètres utilisés et d'ajustements liés à l'expérience acquise.

Les hypothèses utilisées par les unités consolidées sont reprises telles quelles dans le calcul des engagements de prévoyance. Il en va de même pour les hypothèses établies en rapport avec le partage des risques. Le CCC prévoit l'inscription au passif de l'ensemble des prestations liées à la prévoyance pour la vieillesse visées par la norme IPSAS 39. Ceci n'est pas le cas des comptes présentés par les CFF, RUAG et Skyguide, qui appliquent les principes des SWISS GAAP RPC et n'inscrivent donc au passif que le montant qui correspond aux promesses d'assainissement confirmées.

Les autres prestations en matière de personnel (primes de fidélité, vacances et heures supplémentaires, etc.) sont comptabilisées à titre de provisions (prestations en faveur de l'employé).

PROVISIONS

Des provisions sont constituées pour des engagements actuels résultant d'un événement passé, si des sorties de fonds afférentes à ces engagements sont probables et s'il est possible d'en évaluer le montant de manière fiable. Si une sortie de fonds n'est pas probable (< 50 %) ou ne peut être évaluée de manière fiable, l'opération concernée est comptabilisée avec les engagements conditionnels. Des provisions pour restructuration ne peuvent être constituées que si un plan de restructuration détaillé a d'ores et déjà été annoncé et publié et si leur valeur peut être déterminée de manière fiable.

23 MODIFICATIONS APPORTÉES DANS LE CADRE DU COMPTE 2023

La pratique comptable relative à l'impôt fédéral direct (IFD) a été modifiée en 2023. Désormais, le produit de l'IFD est comptabilisé non plus selon le principe de caisse, mais selon le principe d'échéance. Les chiffres correspondants de l'année précédente ont été adaptés en conséquence (retraitement). Les modifications comptables effectuées engendrent les changements suivants :

Moment de la saisie des recettes

Jusqu'ici, les recettes fiscales étaient saisies au moment de leur transmission à la Confédération par les cantons. Désormais, elles sont en principe comptabilisées au moment de la facturation par les cantons de l'impôt aux contribuables.

Avec l'application du principe d'échéance, sont désormais saisis, outre les créances fiscales, en particulier les versements anticipés de l'impôt, les engagements fiscaux et les régularisations par exercice. Les montants de l'impôt facturés de manière anticipée ainsi que les parts revenant aux cantons (dépenses de transfert) versées à l'avance ou encore dues doivent faire l'objet d'une régularisation par exercice.

Comptabilisation des parts de l'impôt fédéral direct revenant aux cantons

Les cantons participent à hauteur de 21,2 % aux recettes nettes de l'impôt fédéral direct versées avec incidences sur les fonds. Le décompte des parts dues aux cantons continue de se fonder sur le principe de caisse et non sur le principe d'échéance. Leur comptabilisation se fonde toutefois sur le principe d'échéance. Les écarts qui résultent de l'application en parallèle du principe de caisse et du principe d'échéance doivent donc être soumis à une régularisation par exercice.

Présentation au compte de résultats

Jusqu'ici, la Confédération n'était pas en mesure, au moment de l'encaissement des versements, de distinguer la part des recettes fiscales de celle des amendes et des intérêts moratoires, ni d'établir une distinction entre les recettes issues de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et les recettes provenant de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Tous les encaissements étaient comptabilisés à titre de recettes fiscales et seule une estimation pondérée permettait une répartition entre impôt des personnes morales et impôt des personnes physiques. Une telle estimation n'est désormais plus nécessaire, la répartition étant connue sur la base des factures établies. De plus, les pertes sur débiteurs n'étaient pas saisies compte tenu du principe de caisse. Dorénavant, les données détaillées nécessaires à une comptabilisation objective des opérations figurant au compte de résultats sont disponibles.

Plusieurs transferts au sein du bilan et du compte de résultats ont été effectués parallèlement à la modification de la pratique comptable concernant le produit de l'IFD. De plus amples informations concernant le retraitement figurent dans le compte de la Confédération, tome 1B, ch. 72.

BILAN AU 31.12.2022

| mio CHF | publié au 31.12.2022 | Retraitement IFD | Transfert | ajusté au 31.12.2022 |
|---|-------------------------|---------------------|-----------|-------------------------|
| Actif | 362 761 | 5 023 | - | 367 785 |
| Liquidités et placements à court terme | 58 306 | - | - | 58 306 |
| Créances | 17 688 | 4 332 | 1 046 | 23 066 |
| Placements financiers | 118 508 | - | - | 118 508 |
| Stocks | 4 884 | - | - | 4 884 |
| Comptes de régularisation actifs | 7 030 | 691 | - | 7 721 |
| Avoirs courants et avoirs différés en matière d'impôts sur les revenus | 675 | - | - | 675 |
| Immobilisations corporelles | 138 468 | - | - | 138 468 |
| Immobilisations incorporelles | 9 610 | - | - | 9 610 |
| Participations | 6 144 | - | - | 6 144 |
| Autres actifs immobilisés | 1 046 | - | -1 046 | - |
| Avoirs de prévoyance en faveur du personnel | 403 | - | - | 403 |
| Passif | 362 761 | 5 023 | - | 367 785 |
| Engagements courants | 19 197 | 4 136 | - | 23 333 |
| Comptes de régularisation passifs | 10 654 | 2 345 | 47 | 13 046 |
| Engagements financiers | 124 406 | - | -96 | 124 311 |
| Avoirs de clients | 91 632 | - | 8 | 91 640 |
| Engagements courants et engagements différés en matière d'impôts sur les revenus | 1 349 | - | - | 1 349 |
| Provisions | 43 399 | - | 41 | 43 440 |
| Engagements de prévoyance en faveur du personnel | 2 567 | - | - | 2 567 |
| Autres engagements | 6 444 | - | - | 6 444 |
| Capital propre | 63 113 | -1 457 | - | 61 655 |

COMPTE DE RÉSULTATS 2022

| mio CHF | publié 2022 | Retraitement IFD | Transfert | ajusté 2022 |
|--|----------------|---------------------|-----------|----------------|
| Recettes fiscales | 71 043 | -1 549 | - | 69 493 |
| Revenus de prestations de service et de production | 25 681 | - | - | 25 681 |
| Revenus provenant des assurances sociales | 50 940 | - | - | 50 940 |
| Autres revenus | 8 667 | 154 | -183 | 8 637 |
| Revenus opérationnels | 156 330 | - | - | 154 752 |
| Charges de personnel | -19 996 | - | - | -19 996 |
| Charges de biens et services et charges d'exploitation | -21 094 | -133 | - | -21 228 |
| Dépenses de transfert | -35 941 | 329 | 183 | -35 429 |
| Charges liées aux assurances sociales | -65 506 | - | - | -65 506 |
| Amortissements et dépréciations | -8 689 | - | - | -8 689 |
| Charges opérationnelles | -151 225 | 379 | - | -150 847 |
| Résultat opérationnel | 5 105 | -1 200 | - | 3 905 |
| Résultat financier | -5 431 | -23 | - | -5 454 |
| Part dans le résultat des sociétés associées | 154 | - | - | 154 |
| Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération | -486 | - | - | -486 |
| Résultat de l'exercice | -658 | -1 223 | - | -1 881 |

24 PRÉSENTATION DU COMPTE ANNUEL

1 REVENUS FISCAUX

| mio CHF | 2022 | 2023 |
|--|---------------|---------------|
| Recettes fiscales | 69 493 | 74 784 |
| Impôt fédéral direct | 24 781 | 27 835 |
| Personnes physiques | 12 532 | 13 344 |
| Personnes morales | 12 249 | 14 491 |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 24 588 | 25 148 |
| Ressources générales de la Confédération | 19 640 | 20 129 |
| Fonds affectés | 4 948 | 5 019 |
| Impôt anticipé | 3 888 | 6 445 |
| Impôt anticipé (Suisse) | 3 879 | 6 439 |
| Retenue d'impôt, États-Unis | 10 | 6 |
| Droits de timbre | 2 483 | 2 181 |
| Droit de timbre d'émission | 262 | 219 |
| Droit de timbre de négociation | 1 451 | 1 164 |
| Droit sur les quittances de primes et autres | 770 | 798 |
| Autres impôts à la consommation | 8 207 | 7 992 |
| Impôts sur les huiles minérales | 4 434 | 4 341 |
| Impôt sur le tabac | 2 082 | 2 025 |
| Supplément perçu sur le réseau | 1 274 | 1 226 |
| Impôt sur les boissons spiritueuses | 302 | 288 |
| Impôt sur la bière | 115 | 112 |
| Recettes fiscales diverses | 5 546 | 5 183 |
| Redevances sur la circulation | 2 451 | 2 502 |
| Droits de douane | 1 221 | 1 184 |
| Impôt sur les maisons de jeu | 353 | 364 |
| Taxes d'incitation et autres recettes fiscales | 1 521 | 1 133 |

Remarque : les chiffres de 2022 ont été adaptés (voir le chap. 23 Modifications apportées dans le cadre du compte 2023).

2 REVENUS DE PRESTATIONS DE SERVICE ET DE PRODUCTION

| mio CHF | 2022 | 2023 |
|---|---------------|---------------|
| Revenus de prestations de service et de production | 25 681 | 25 981 |
| Revenus des prestations de service postales | 4 237 | 4 240 |
| Revenus des prestations de service postales | 4 237 | 4 240 |
| Résultat des services financiers | 1 317 | 1 314 |
| Revenus des services financiers | 1 478 | 1 868 |
| Charges des services financiers | -161 | -554 |
| Revenus des services de télécommunication | 11 112 | 11 072 |
| Services suisses de télécommunication | 8 628 | 8 516 |
| Services étrangers de télécommunication | 2 485 | 2 556 |
| Revenus du domaine de l'armement | 1 051 | 824 |
| Technique militaire | 191 | 181 |
| Domaine civil | 860 | 643 |
| Revenus des transports | 5 340 | 5 703 |
| Transport des voyageurs, rail | 3 395 | 3 731 |
| Transport des voyageurs, route | 365 | 393 |
| Transport de marchandises, rail | 746 | 745 |
| Revenus accessoires opérationnels, rail | 153 | 188 |
| Contributions / indemnités des cantons | 680 | 647 |
| Autres revenus de prestations de service | 2 624 | 2 827 |
| Navigation aérienne | 367 | 411 |
| Résultat des services d'assurance | 49 | -8 |
| Poste, marchandises commerciales | 94 | 99 |
| Prestations de service, recherche / sciences, EPF | 617 | 636 |
| Autres prestations de service | 1 497 | 1 689 |

3 REVENUS ET CHARGES DES ASSURANCES SOCIALES

| mio CHF | 2022 | 2023 |
|---|----------------|----------------|
| Résultat net des assurances sociales | -14 567 | -13 900 |
| Revenus des assurances sociales | 50 939 | 52 306 |
| Cotisations des assurés / de l'employeur | 52 167 | 53 517 |
| Contributions des cantons / autres revenus | 241 | 260 |
| Revenus des assurances sociales du périmètre de consolidation | -1 469 | -1 471 |
| Charges des assurances sociales | -65 506 | -66 206 |
| Prestations directes de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) | -47 599 | -49 742 |
| Prestations directes de l'assurance-invalidité (AI) | -9 100 | -9 414 |
| Prestations directes des allocations pour perte de gain (APG) | -1 870 | -1 981 |
| Prestations directes des allocations familiales dans l'agriculture | -86 | -83 |
| Prestations directes de l'assurance-chômage (AC) (contributions nettes AVS) | -6 580 | -4 986 |
| Prestations directes des allocations pour perte de gain liée au COVID-19 (contributions à l'AVS en termes nets) | -272 | - |

Les assurances sociales de la Confédération sont financées, en premier lieu, par le biais des cotisations de l'employeur et des employés. À ces cotisations s'ajoutent, dans une mesure déterminante, les contributions issues du budget ordinaire de la Confédération et les parts d'impôts affectées. L'aperçu ci-dessus donne une appréciation en termes nets du résultat des assurances sociales au sens strict (revenus et charges des assurances sociales). Il fait abstraction des montants que la Confédération verse à ses propres assurances sociales sous la forme de contributions, de parts d'impôts et de cotisations de l'employeur.

4 AUTRES REVENUS

| mio CHF | 2022 | 2023 |
|--|--------------|--------------|
| Autres revenus | 8 637 | 7 145 |
| Prestations propres portées à l'actif | 2 052 | 2 235 |
| Chemins de fer | 1 397 | 1 487 |
| Autres | 655 | 747 |
| Revenus provenant d'immeubles | 913 | 958 |
| Revenus provenant d'immeubles, entreprises ferroviaires | 667 | 696 |
| Immeubles de la Confédération | 78 | 82 |
| Autres | 168 | 181 |
| Autres revenus relevant de la puissance publique | 2 958 | 894 |
| Compensations, amendes | 293 | 184 |
| Distribution du bénéfice de la BNS | 2 000 | - |
| Revenus de concessions et de la vente aux enchères de contingents | 382 | 376 |
| Dons, legs aux EPF | 138 | 159 |
| Autres revenus provenant de libéralités, patentes | 144 | 175 |
| Autres revenus | 2 715 | 3 058 |
| Contributions des cantons au FIF | 578 | 606 |
| Prélèvement sur les financements spéciaux enregistrés sous les capitaux de tiers | 1 | 1 |
| Autres revenus divers | 2 135 | 2 450 |

Remarque : les chiffres de 2022 ont été adaptés (voir le chap. 23 Modifications apportées dans le cadre du compte 2023).

5 CHARGES DE PERSONNEL

| mio CHF | 2022 | 2023 |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| Charges de personnel | -19 996 | -20 022 |
| Salaires et traitements | -16 078 | -16 567 |
| Charges de prévoyance | -2 198 | -1 714 |
| Autres charges de personnel | -1 721 | -1 742 |

6 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET CHARGES D'EXPLOITATION

| mio CHF | 2022 | 2023 |
|---|----------------|----------------|
| Charges de biens et services et charges d'exploitation | -21 228 | -20 797 |
| Charges liées au matériel, aux marchandises et aux prestations de service | -6 391 | -6 476 |
| Charges liées aux immeubles et loyers | -1 920 | -2 062 |
| Charges informatiques | -1 733 | -1 863 |
| Charges en matière d'exploitation et d'armement, armée | -1 495 | -1 573 |
| Dépôt de munitions Mitholz | -810 | -54 |
| Autres charges de biens et services | -419 | -487 |
| Autres charges d'exploitation | -8 460 | -8 282 |

Remarque : les chiffres de 2022 ont été adaptés (voir le chap. 23 Modifications apportées dans le cadre du compte 2023).

7 DÉPENSES DE TRANSFERT

| mio CHF | 2022 | 2023 |
|---|----------------|----------------|
| Dépenses de transfert | -35 429 | -36 554 |
| Cantons | -22 881 | -24 895 |
| Parts des cantons aux recettes de la Confédération | -6 582 | -7 425 |
| Péréquation des finances | -3 623 | -3 788 |
| Réduction individuelle de primes (RIP) | -2 871 | -3 044 |
| Paiements directs versés dans l'agriculture | -2 811 | -2 791 |
| Indemnités aux cantons | -2 234 | -2 760 |
| Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI | -1 854 | -1 941 |
| Autres contributions aux cantons | -2 905 | -3 147 |
| Tiers | -12 548 | -11 658 |
| Contributions à des organisations internationales | -2 047 | -2 224 |
| Contributions aux institutions chargées d'encourager la recherche | -1 183 | -1 270 |
| Redistribution des taxes d'incitation | -1 082 | -799 |
| Autres contributions à des tiers | -8 235 | -7 366 |

Remarque : les chiffres de 2022 ont été adaptés (voir le chap. 23 Modifications apportées dans le cadre du compte 2023).

8 RÉSULTAT FINANCIER

| mio CHF | 2022 | 2023 |
|--|---------------|------------|
| Résultat financier | -5 454 | 786 |
| Revenus financiers | 1 572 | 3 004 |
| Revenus des intérêts | 731 | 924 |
| Revenus de participations financières | 342 | 383 |
| Ajustements de la valeur vénale | 199 | 1 544 |
| Autres revenus financiers | 300 | 154 |
| Charges financières | -7 026 | -2 218 |
| Charges d'intérêts | -1 193 | -1 357 |
| Charges de financement | -41 | -37 |
| Dépréciations de placements financiers | -50 | -103 |
| Ajustements de la valeur vénale | -5 514 | -568 |
| Autres charges financières | -228 | -153 |

Remarque : les chiffres de 2022 ont été adaptés (voir le chap. 23 Modifications apportées dans le cadre du compte 2023).

9 IMPÔTS SUR LES REVENUS DES ENTREPRISES DE LA CONFÉDÉRATION

| mio CHF | 2022 | 2023 |
|---|-------------|-------------|
| Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération | -486 | -487 |
| Charges / revenus liés aux impôts courants sur le revenu | -414 | -431 |
| Charges / revenus liés aux impôts différés sur le revenu | -72 | -56 |

10 RÉPARTITION PAR SECTEUR

| mio CHF | Administration fédérale | Entre- prises | Assurances sociales | Consoli- dation | 2023 |
|--|----------------------------|------------------|------------------------|--------------------|--------------|
| Compte de résultats | | | | | |
| Revenus opérationnels | 79 042 | 32 902 | 71 954 | -23 683 | 160 215 |
| Charges opérationnelles | -78 062 | -30 039 | -67 812 | 23 683 | -152 230 |
| Résultat opérationnel | 980 | 2 863 | 4 142 | - | 7 985 |
| Résultat financier | -768 | -299 | 1 853 | - | 786 |
| Part dans le résultat des sociétés associées | 101 | 9 | - | - | 110 |
| Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération | -0 | -487 | - | - | -487 |
| Résultat de l'exercice | 313 | 2 087 | 5 994 | - | 8 394 |
| Personnel | | | | | |
| Effectifs en équivalents plein temps | 59 844 | 97 087 | - | - | 156 931 |

11 LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME

| mio CHF | 2022 | 2023 |
|---|---------------|---------------|
| Liquidités et placements à court terme | 58 306 | 48 491 |
| Caisse | 1 402 | 1 357 |
| Avoirs à vue détenus auprès d'établissements financiers | 45 917 | 35 983 |
| Placements | 10 987 | 11 151 |

12 CRÉANCES

| mio CHF | 2022 | 2023 |
|--|---------------|---------------|
| Créances | 23 066 | 23 792 |
| Créances résultant de livraisons et de prestations | 5 584 | 5 723 |
| Créances fiscales et douanières | 9 607 | 10 403 |
| Créances en compte courant vis-à-vis des caisses de compensation | 4 193 | 4 366 |
| Autres créances en compte courant | 897 | 886 |
| Autres créances | 4 004 | 3 678 |
| Réévaluations de créance | -1 220 | -1 265 |

Remarque : les chiffres de 2022 ont été adaptés (voir le chap. 23 Modifications apportées dans le cadre du compte 2023).

13 PLACEMENTS FINANCIERS

| mio CHF | 2022 | 2023 |
|--------------------------------|----------------|----------------|
| Placements financiers | 118 508 | 118 422 |
| Obligations | 69 593 | 69 792 |
| Autres titres | 3 581 | 940 |
| Actions | 7 245 | 9 028 |
| Placements de fonds | 11 202 | 11 517 |
| Prêts | 20 533 | 20 820 |
| Instruments financiers dérivés | 1 418 | 1 102 |
| Autres placements financiers | 4 937 | 5 223 |
| <i>dont à court terme</i> | <i>27 521</i> | <i>22 332</i> |
| <i>dont à long terme</i> | <i>90 987</i> | <i>96 091</i> |

14 STOCKS

| mio CHF | 2022 | 2023 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| Stocks | 4 884 | 4 709 |
| Stocks civils et travaux en cours | 1 644 | 1 777 |
| COVID-19 : biens médicaux et vaccins | 176 | - |
| Stocks militaires | 3 420 | 3 306 |
| Réévaluations de stocks | -356 | -374 |

15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| 2023 mio CHF | Acomptes et immobilisations en cours | Biens meubles / autres immob. corporelles | Biens-fonds et bâtiments | Biens d'armement | Infrastruc- tures, communication | Infrastruc- tures, routes nationales | Infrastruc- tures, chemins de fer | Total |
|---|--|--|-----------------------------|---------------------|--|--|---|----------------|
| Coûts d'acquisition | | | | | | | | |
| État au 1.1.2023 | 20 273 | 41 491 | 58 082 | 17 175 | 27 849 | 48 970 | 56 693 | 270 533 |
| Entrées | 8 111 | 780 | 128 | 261 | 1 252 | 0 | 66 | 10 599 |
| Sorties | -11 | -1 429 | -623 | -1 517 | -286 | -1 470 | -341 | -5 677 |
| Variation du périmètre de consolidation | -3 | -23 | 12 | - | - | - | - | -14 |
| Transferts | -6 936 | 1 199 | 1 766 | 87 | 150 | 2 149 | 1 481 | -105 |
| Écarts de conversion | -5 | -14 | -8 | - | -350 | - | - | -378 |
| État au 31.12.2023 | 21 429 | 42 004 | 59 357 | 16 006 | 28 615 | 49 649 | 57 899 | 274 958 |
| Amortissements cumulés | | | | | | | | |
| État au 1.1.2023 | -19 | -25 295 | -30 260 | -13 967 | -19 455 | -23 889 | -19 180 | -132 065 |
| Amortissements | -0 | -1 926 | -1 044 | -581 | -1 083 | -1 591 | -1 263 | -7 488 |
| Dépréciations | -6 | -6 | -4 | - | -49 | -0 | - | -66 |
| Dissolution de dépréciations | - | 11 | 1 | - | - | - | - | 12 |
| Sorties | 2 | 1 323 | 563 | 1 517 | 285 | 1 470 | 291 | 5 449 |
| Variation du périmètre de consolidation | - | 26 | 1 | - | - | - | - | 27 |
| Transferts | -1 | 0 | 17 | - | 3 | -0 | 7 | 26 |
| Écarts de conversion | - | 7 | 4 | - | 232 | - | - | 242 |
| État au 31.12.2023 | -25 | -25 860 | -30 724 | -13 031 | -20 067 | -24 011 | -20 144 | -133 863 |
| Valeur figurant au bilan au 31.12.2023 | 21 403 | 16 144 | 28 633 | 2 975 | 8 548 | 25 638 | 37 754 | 141 096 |

| 2022 mio CHF | Acomptes et immobilisations en cours | Biens meubles / autres immob. corporelles | Biens-fonds et bâtiments | Biens d'armement | Infrastruc- tures, communication | Infrastruc- tures, routes nationales | Infrastruc- tures, chemins de fer | Total |
|---|--|--|-----------------------------|---------------------|--|--|---|----------------|
| Coûts d'acquisition | | | | | | | | |
| État au 1.1.2022 | 21 381 | 40 677 | 57 585 | 16 880 | 28 316 | 48 059 | 54 015 | 266 912 |
| Entrées | 7 460 | 620 | 234 | 321 | 1 017 | 0 | 57 | 9 709 |
| Sorties | -21 | -1 237 | -885 | -39 | -1 393 | -1 271 | -406 | -5 253 |
| Variation du périmètre de consolidation | -10 | -400 | -5 | - | - | - | - | -415 |
| Transferts | -8 533 | 1 856 | 1 160 | 13 | 170 | 2 182 | 3 027 | -124 |
| Écarts de conversion | -4 | -25 | -7 | - | -260 | - | - | -296 |
| État au 31.12.2022 | 20 273 | 41 491 | 58 082 | 17 175 | 27 849 | 48 970 | 56 693 | 270 533 |
| Amortissements cumulés | | | | | | | | |
| État au 1.1.2022 | -3 | -24 786 | -29 978 | -13 415 | -19 826 | -23 589 | -18 139 | -129 737 |
| Amortissements | -12 | -1 941 | -1 025 | -592 | -1 137 | -1 571 | -1 339 | -7 617 |
| Dépréciations | -19 | -19 | -3 | - | -23 | -0 | - | -65 |
| Dissolution de dépréciations | - | 12 | 31 | - | - | - | - | 43 |
| Sorties | 15 | 1 168 | 698 | 39 | 1 368 | 1 271 | 299 | 4 858 |
| Variation du périmètre de consolidation | - | 252 | 12 | - | - | - | - | 264 |
| Transferts | - | 3 | 3 | - | -1 | 0 | -1 | 4 |
| Écarts de conversion | - | 15 | 3 | - | 165 | - | - | 183 |
| État au 31.12.2022 | -19 | -25 295 | -30 260 | -13 967 | -19 455 | -23 889 | -19 180 | -132 065 |
| Valeur figurant au bilan au 31.12.2022 | 20 254 | 16 196 | 27 822 | 3 208 | 8 394 | 25 081 | 37 513 | 138 468 |

Les acomptes et les immobilisations en cours concernent principalement les routes nationales (8,9 mrd), les projets de construction ainsi que les acomptes destinés à l'infrastructure ferroviaire et au matériel roulant (7,3 mrd).

Le poste « Biens meubles / autres immobilisations corporelles » comprend le matériel roulant et le parc des véhicules des entreprises de transport ferroviaire (8,3 mrd).

16 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| 2023 mio CHF | Immobilisations en cours | Survaleur | Logiciels | Autres immobilisations incorporelles | Total |
|---|-----------------------------|--------------|--------------|--|--------------|
| Coûts d'acquisition | | | | | |
| État au 1.1.2023 | 1 025 | 6 980 | 8 424 | 2 157 | 18 586 |
| Entrées | 561 | - | 583 | 147 | 1 291 |
| Sorties | -5 | - | -267 | -30 | -301 |
| Variation du périmètre de consolidation | - | 99 | 27 | 44 | 170 |
| Transferts | -667 | - | 693 | 13 | 38 |
| Écarts de conversion | -0 | -108 | -126 | -33 | -267 |
| État au 31.12.2023 | 914 | 6 971 | 9 333 | 2 299 | 19 517 |
| Amortissements cumulés | | | | | |
| État au 1.1.2023 | -9 | -1 307 | -6 421 | -1 240 | -8 977 |
| Amortissements | -1 | - | -899 | -197 | -1 096 |
| Dépréciations | -0 | -1 | -10 | - | -11 |
| Dissolution de dépréciations | - | - | - | 0 | 0 |
| Sorties | 1 | - | 259 | 27 | 287 |
| Variation du périmètre de consolidation | - | 4 | 2 | 2 | 7 |
| Transferts | - | - | -44 | -0 | -44 |
| Écarts de conversion | - | 76 | 111 | 24 | 210 |
| État au 31.12.2023 | -9 | -1 229 | -7 003 | -1 383 | -9 624 |
| Valeur figurant au bilan au 31.12.2023 | 905 | 5 742 | 2 330 | 915 | 9 893 |

| 2022 mio CHF | Immobilisations en cours | Survaleur | Logiciels | Autres immobilisations incorporelles | Total |
|---|-----------------------------|--------------|--------------|--|--------------|
| Coûts d'acquisition | | | | | |
| État au 1.1.2022 | 851 | 7 007 | 7 956 | 2 145 | 17 959 |
| Entrées | 591 | - | 459 | 132 | 1 182 |
| Sorties | -10 | -23 | -333 | -150 | -516 |
| Variation du périmètre de consolidation | -0 | 86 | 9 | 20 | 114 |
| Transferts | -405 | 0 | 428 | 38 | 61 |
| Écarts de conversion | -0 | -91 | -95 | -28 | -214 |
| État au 31.12.2022 | 1 025 | 6 980 | 8 424 | 2 157 | 18 586 |
| Amortissements cumulés | | | | | |
| État au 1.1.2022 | -10 | -1 408 | -5 970 | -1 260 | -8 648 |
| Amortissements | -6 | - | -870 | -174 | -1 050 |
| Dépréciations | 0 | -1 | - | - | -0 |
| Dissolution de dépréciations | - | - | - | 0 | 0 |
| Sorties | 6 | 22 | 329 | 150 | 507 |
| Variation du périmètre de consolidation | 0 | 19 | 4 | 28 | 50 |
| Transferts | - | 0 | 5 | -2 | 3 |
| Écarts de conversion | - | 62 | 81 | 19 | 161 |
| État au 31.12.2022 | -9 | -1 307 | -6 421 | -1 240 | -8 977 |
| Valeur figurant au bilan au 31.12.2022 | 1 016 | 5 673 | 2 003 | 918 | 9 610 |

17 PARTICIPATIONS

| 2023 mio CHF | BLS SA | Chemin de fer rhétique (RhB) | Matterhorn Gotthard Infra- struktur SA | Autres ETC | Banques de dévelop- pement | Pays en dévelop- pement ou en transition | Autres | Total |
|--|--------|---------------------------------|--|------------|----------------------------------|---|--------|-------|
| Participations | | | | | | | | |
| État au 1.1.2022 | 549 | 1 275 | 576 | 1 632 | 883 | 317 | 695 | 5 928 |
| Entrées | - | - | - | - | 62 | 49 | 14 | 125 |
| Sorties | - | - | - | - | - | -45 | -7 | -51 |
| Dividendes | - | - | - | - | - | - | -21 | -21 |
| Part du résultat net figurant au compte de résultats | -10 | 34 | 19 | 120 | - | - | -22 | 141 |
| Part du résultat net figurant au capital propre | - | - | - | 12 | - | - | -0 | 12 |
| Transactions distinctes | - | - | - | - | - | -14 | -4 | -18 |
| Écarts de conversion | - | - | - | - | 3 | 17 | 8 | 28 |
| État au 31.12.2022 | 539 | 1 309 | 596 | 1 765 | 948 | 325 | 663 | 6 144 |
| Entrées | - | - | - | - | 51 | 44 | 21 | 117 |
| Sorties | - | - | - | - | - | -25 | -3 | -28 |
| Dividendes | - | - | - | - | - | - | -18 | -18 |
| Part du résultat net figurant au compte de résultats | -4 | -54 | 41 | 110 | - | - | 17 | 110 |
| Part du résultat net figurant au capital propre | - | - | - | 49 | - | - | -3 | 46 |
| Transactions distinctes | - | - | - | - | - | 3 | -65 | -62 |
| Écarts de conversion | - | - | - | - | -77 | -23 | 75 | -25 |
| État au 31.12.2023 | 535 | 1 255 | 637 | 1 924 | 922 | 324 | 687 | 6 283 |

PARTICIPATIONS DANS LES ETC

Les participations importantes dans les entreprises de transport concessionnaires (ETC) sont évaluées en fonction de la part détenue dans le capital propre de ces entreprises. Pour cela, le capital propre des ETC est évalué conformément aux normes IPSAS. Ces dernières traitent les éléments suivants différemment des prescriptions comptables des ETC :

- Les ETC reçoivent, de la part des pouvoirs publics, des *prêts remboursables conditionnellement* pour le financement de leur infrastructure ferroviaire. Le remboursement de ces prêts est lié à des conditions qui ne sont généralement pas réunies. Dans les comptes des ETC, les prêts conditionnellement remboursables figurent dans les capitaux de tiers en tant qu'engagements. Quelle que soit leur forme juridique, les prêts reçus doivent, selon l'optique économique, être considérés comme faisant partie du capital propre des ETC.
- La Confédération accorde à fonds perdu aux ETC des *contributions aux investissements dans les travaux de percement de tunnels*. Conformément à l'ordonnance du DETEC concernant la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC), les investissements ainsi effectués sont saisis dans les comptes des ETC avec incidences sur les résultats et ne sont donc pas inscrits au bilan. Dans le compte consolidé, ces travaux sont inscrits au bilan en fonction de leur potentiel d'utilisation ou potentiel de service, puis amortis.

PARTICIPATIONS DANS LES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT

Les participations détenues à des fins d'exécution de tâches sont évaluées à leurs coûts d'acquisition. Les participations détenues en devises étrangères sont évaluées chaque année au cours du jour de référence de la clôture.

18 ENGAGEMENTS COURANTS

| mio CHF | 2022 | 2023 |
|---|---------------|---------------|
| Engagements courants | 23 333 | 26 258 |
| Engagements résultant de livraisons et de prestations | 5 008 | 5 262 |
| Engagements fiscaux et douaniers | 11 791 | 13 946 |
| Comptes courants | 5 291 | 5 421 |
| Autres engagements | 1 244 | 1 629 |

Remarque : les chiffres de 2022 ont été adaptés (voir le chap. 23 Modifications apportées dans le cadre du compte 2023).

19 ENGAGEMENTS FINANCIERS

| mio CHF | 2022 | 2023 |
|---|----------------|----------------|
| Engagements financiers | 215 950 | 202 533 |
| Avoirs de clients | 91 640 | 90 310 |
| Emprunts | 78 021 | 80 958 |
| Engagements résultant de papiers monétaires | 15 937 | 15 606 |
| Engagements issus d'opérations de mise en pension | 15 626 | 4 100 |
| Prêts bancaires | 3 788 | 3 440 |
| Engagements résultant d'un leasing financier | 763 | 742 |
| Valeurs de remplacement négatives | 1 335 | 778 |
| Autres engagements financiers | 8 841 | 6 599 |
| <i>dont à court terme</i> | <i>136 662</i> | <i>119 694</i> |
| <i>dont à long terme</i> | <i>79 289</i> | <i>82 838</i> |

Remarque : les chiffres de 2022 ont été adaptés (voir le chap. 23 Modifications apportées dans le cadre du compte 2023).

20 PROVISIONS

| mio CHF | Impôt anticipé | Assurance militaire | Circulation monétaire | Démolition, remise en état, élimination | Prestations en faveur de l'employé | Cautionnements | Autres | Total |
|---|----------------|---------------------|-----------------------|---|------------------------------------|----------------|--------------|---------------|
| État au 31.12.2022 | 29 500 | 1 851 | 2 331 | 2 521 | 1 392 | 1 708 | 3 888 | 43 191 |
| Constitution | 23 188 | 136 | 12 | 820 | 94 | 2 | 1 314 | 25 566 |
| Dissolution | - | - | -13 | -68 | -40 | -137 | -562 | -820 |
| Utilisation | -22 688 | -171 | -19 | -35 | -69 | -368 | -1 130 | -24 480 |
| Ajustements de la valeur actuelle | - | - | - | 6 | 0 | - | 11 | 18 |
| Variation du périmètre de consolidation | - | - | - | - | -14 | - | -17 | -30 |
| Écarts de conversion | - | - | - | -0 | -0 | - | -4 | -4 |
| Transferts | - | - | - | -0 | -1 | - | -0 | -1 |
| État au 31.12.2022 | 30 000 | 1 816 | 2 312 | 3 244 | 1 362 | 1 205 | 3 501 | 43 440 |
| Constitution | - | 130 | 13 | 282 | 133 | 8 | 1 100 | 1 666 |
| Dissolution | -1 900 | - | - | -206 | -22 | -8 | -321 | -2 457 |
| Utilisation | - | -173 | -24 | -70 | -59 | -382 | -980 | -1 687 |
| Ajustements de la valeur actuelle | - | - | - | 13 | 2 | - | -51 | -36 |
| Variation du périmètre de consolidation | - | - | - | - | 0 | - | -1 | -1 |
| Écarts de conversion | - | - | - | -0 | -1 | - | -3 | -4 |
| Transferts | - | 0 | - | 10 | 4 | - | -13 | 0 |
| État au 31.12.2023 | 28 100 | 1 773 | 2 302 | 3 272 | 1 420 | 824 | 3 231 | 40 921 |
| <i>dont à court terme</i> | - | 171 | - | 73 | 604 | 229 | 1 038 | 2 115 |
| <i>dont à long terme</i> | 28 100 | 1 602 | 2 302 | 3 199 | 815 | 595 | 2 193 | 38 806 |

Remarque : les chiffres de 2022 ont été adaptés (voir le chap. 23 Modifications apportées dans le cadre du compte 2023).

IMPÔT ANTICIPÉ

La provision couvre les demandes de remboursement attendues ultérieurement au titre de l'impôt anticipé, pour lesquelles un paiement a déjà été comptabilisé sur la base d'une déclaration de perception. En application du modèle de calcul, est déduite des rentrées comptabilisées la part qui a déjà été remboursée ou qui a été enregistrée transitoirement. Est déduit, en outre, un montant fondé sur une valeur empirique et correspondant à la part revenant à la Confédération en tant que recette de base. Le solde correspond au montant de la provision à constituer et reflète les remboursements qui seront probablement sollicités au cours des années suivantes. Comme le remboursement de l'impôt anticipé déclaré peut généralement être demandé dans les trois ans, la provision comprend les arriérés présumés des trois dernières années fiscales écoulées. Le montant de la provision utilisée correspond aux remboursements déjà effectués au cours de l'année sous revue pour les années fiscales précédentes. Le montant de la provision nouvellement constituée correspond au montant estimé des remboursements attendus pour l'année fiscale en cours et à l'estimation corrigée des remboursements concernant les années précédentes.

ASSURANCE MILITAIRE

La Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents gère l'assurance militaire comme une assurance sociale à part entière, sur mandat de la Confédération. Des réserves sont nécessaires pour honorer les engagements attendus en cas de survenance d'un sinistre légitimant le preneur d'assurance à toucher une rente de l'assurance militaire. Leur calcul se fonde sur des modèles actuariels. Chaque rente y est capitalisée, compte tenu des paramètres correspondants (par ex. mortalité, montant de la rente, renchérissement, etc.). Les frais de traitement, les indemnités journalières et les autres prestations en espèces qui découleront de la survenance d'un sinistre sont également calculés d'après des modèles actuariels.

CIRCULATION MONÉTAIRE

Une provision est constituée pour les pièces de monnaie en circulation. Sur la base de valeurs empiriques provenant de la zone euro, une perte de 35 % est attendue, toutes les pièces n'étant pas livrées à la Banque nationale suisse (BNS), même après des années. Le montant de la provision correspond à 65 % de la valeur nominale des pièces frappées et livrées à la BNS, corrigée sur la base de la modification des stocks de la BNS. À l'inverse, lorsque des pièces sont reprises et détruites, elles sont comptabilisées au débit de la provision.

FRAIS DE DÉMANTÈLEMENT, DE REMISE EN ÉTAT ET DE GESTION DES DÉCHETS

La provision constituée au titre des frais de démantèlement, de remise en état et de gestion des déchets porte notamment sur les postes suivants :

Dépôt de munitions de Mitholz (1,4 mrd) : une provision de 1,4 milliard a été constituée en vue de l'évacuation du dépôt de munition de Mitholz. Actuellement estimés à 1,6 milliard, les coûts totaux de l'opération d'évacuation seront répartis sur une durée d'environ 20 ans. De ce montant total, une part de 0,2 milliard devrait pouvoir être portée au bilan (ouvrages de protection de la route).

Installations de télécommunication (0,8 mrd) : une provision de 0,8 milliard a été constituée pour couvrir les coûts estimés pour le démantèlement d'installations de télécommunication et le rétablissement de l'état initial des propriétés détenues par des tiers.

Désaffectation d'installations nucléaires et gestion des déchets radioactifs (0,4 mrd) : une provision de 0,4 milliard a été constituée pour couvrir les frais de démantèlement et de désaffectation de centrales nucléaires appartenant à la Confédération ainsi que pour la gestion des déchets radioactifs provenant de ces centrales. Son calcul est fondé sur l'étude officielle des coûts réalisée en 2021 par Swissnuclear et les données de l'Institut Paul Scherrer (IPS).

PRESTATIONS EN FAVEUR DES EMPLOYÉS

Les avoirs des collaborateurs liés aux soldes de vacances et d'heures supplémentaires ainsi que leurs prétentions en matière de primes de fidélité sont inscrits au bilan avec les provisions constituées en vue d'honorer les prestations en faveur des employés.

CAUTIONNEMENTS

Pour s'assurer des liquidités suffisantes, les entreprises ont pu, en 2020, obtenir auprès de leurs banques commerciales des crédits de transition cautionnés par la Confédération (loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19). Elles ont 8 ans pour les rembourser. Ceux-ci ont été octroyés par l'intermédiaire d'organisations de cautionnement existantes. Les crédits de transition cautionnés par la Confédération au 31 décembre 2023 s'élevaient à 7,6 milliards au total. Une provision de 0,7 milliard est inscrite au bilan pour parer aux futurs défauts de paiement attendus.

Elle couvre également les garanties évaluées dans le domaine de la construction de logements à caractère social ainsi que les futures sorties de fonds attendues en lien avec les cautionnements en faveur des PME et les cautionnements pour les cas de rigueur.

AUTRES PROVISIONS

Les autres provisions concernent notamment les postes suivants :

Remboursement des impôts et taxes perçus (0,4 mrd) : la Confédération perçoit différents types d'impôts et de taxes au titre desquels les contribuables et assujettis ont droit à des remboursements sous certaines conditions. Les remboursements ont lieu soit durant l'année en cours, soit au cours de l'une des périodes comptables suivantes. Une provision est constituée pour couvrir les remboursements encore dus à la date de clôture du bilan.

Tests de dépistage du COVID-19 (0,4 mrd) : jusqu'à la fin de 2022, la Confédération a pris en charge les coûts des différents tests de dépistage du SARS-CoV-2 pour les personnes remplissant les critères de suspicion, de prélèvement d'échantillons et de déclaration de l'Office fédéral de la santé publique. Les coûts des tests ont été préfinancés par les assureurs maladie et les cantons, qui les ont ensuite facturés à la Confédération.

21 ENGAGEMENTS / AVOIRS DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL

Conformément à la législation suisse, les unités d'un groupe se dotent d'une fondation de prévoyance juridiquement autonome à laquelle elles confient la gestion des engagements de prévoyance. Selon la norme IPSAS 39, les institutions de prévoyance suisses sont considérées comme des institutions orientées vers les prestations, c'est pourquoi leurs défauts ou excédents de couverture, calculés sur la base de principes actuariels, doivent être portés au bilan du groupe. Chaque caisse de prévoyance dispose de son propre organe paritaire composé d'un nombre égal d'employés et de représentants de l'employeur. Les institutions de prévoyance supportent elles-mêmes les risques liés aux questions actuarielles et aux placements. La stratégie de placement est définie de telle manière que les prestations réglementaires puissent être fournies dès qu'elles sont exigibles.

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE FIGURANT AU BILAN

| mio CHF | 2022 | 2023 |
|---|---------|---------|
| Engagement de prévoyance | 2 568 | 3 488 |
| Valeur actuelle de l'engagement de prévoyance | 37 893 | 41 964 |
| Juste valeur de la fortune de prévoyance | -35 326 | -38 476 |
| Avoirs de prévoyance | -403 | -304 |
| Valeur actuelle de l'engagement de prévoyance | 45 711 | 46 550 |
| Juste valeur de la fortune de prévoyance | -46 114 | -46 854 |

L'engagement net de prévoyance figurant au bilan s'est accru de 0,9 milliard en 2023, passant ainsi à 3,5 milliards. Comme l'année précédente, plusieurs unités présentent, en outre, un avoir net de prévoyance en faveur du personnel. Inscrit à l'actif du bilan, cet avoir s'élève à 0,3 milliard (2022 : 0,4 mrd). L'augmentation, de 4,9 milliards au total, de la valeur actuelle des engagements de prévoyance est principalement due à la baisse du niveau des taux d'intérêt par rapport à l'année précédente. En effet, une diminution des taux engendre une appréciation des engagements de prévoyance. Grâce aux résultats positifs obtenus en 2023 au titre des placements, la fortune de prévoyance s'est également accrue (+ 3,9 mrd), mais dans une moindre mesure que la valeur actuelle des engagements de prévoyance.

Toutes les répercussions de la réévaluation sont saisies directement dans le capital propre.

CHARGES DE PRÉVOYANCE SELON IPSAS 39

| mio CHF | 2022 | 2023 |
|---|--------|--------|
| Charges de prévoyance | -2 198 | -1 714 |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice (employeur) | -2 137 | -1 605 |
| Modifications du plan de prévoyance | -11 | -45 |
| Coûts administratifs | -33 | -32 |
| Charges d'intérêts de l'engagement de prévoyance | -357 | -1 816 |
| Revenus des intérêts de la fortune de prévoyance | 341 | 1 784 |

RÉÉVALUATION DES ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE ET DE LA FORTUNE DE PRÉVOYANCE

| mio CHF | 2022 | 2023 |
|---|--------------|---------------|
| Réévaluation comptabilisée dans le capital propre | 3 032 | -1 309 |
| Gains (+) / pertes (-) actuariels | 14 070 | -4 452 |
| Modification des hypothèses financières | 15 006 | -4 997 |
| Modification des hypothèses démographiques | 11 | -6 |
| Ajustements fondés sur l'expérience | -947 | 551 |
| Revenus de la fortune de prévoyance (sans les intérêts fondés sur le taux d'actualisation) | -9 380 | 2 086 |
| Plafonnement de l'actif | -1 658 | 1 058 |

DÉTAILS CONCERNANT LES PLANS DE PRÉVOYANCE

Les principaux plans de prévoyance sont ceux de la Confédération, du domaine des EPF, de la Poste, des CFF et de Swisscom. Leurs indicateurs sont présentés ci-après :

RÉPARTITION PAR SECTEUR

| | Administration générale de la Confédération | Domaine des EPF | Poste | CFF | Swisscom |
|--------------------------------------|---|--------------------|--------|--------|----------|
| Effectif des assurés actifs | 41 540 | 21 321 | 38 163 | 30 407 | 16 417 |
| Effectif des bénéficiaires de rentes | 27 581 | 6 260 | 30 953 | 26 501 | 9 897 |
| Taux d'actualisation | 1,5% | 1,5% | 1,5% | 1,5% | 1,5% |
| Application du partage des risques | oui | oui | oui | oui | oui |

TAUX D'ACTUALISATION

Fixé individuellement par les unités du groupe, le taux appliqué à l'actualisation des engagements de prévoyance est utilisé tel quel dans le compte consolidé. Les taux d'actualisation se fondent sur les emprunts d'entreprises de première catégorie.

PARTAGE DES RISQUES (RISK SHARING)

Les modalités traditionnelles d'évaluation des engagements de prévoyance selon IPSAS 39 partent du principe que les coûts de financement des promesses actuelles en matière de prévoyance sont assumés uniquement par l'employeur. Toutefois, en cas d'assainissement, l'employeur comme l'employé fournissent chacun une contribution.

Avec la prise en considération du partage des risques (*risk sharing*) dans le cadre de l'évaluation de l'engagement de prévoyance, seule la part de l'engagement qui incombera vraisemblablement à l'employeur est reportée au bilan de ce dernier. Par conséquent, le montant de l'engagement inscrit au bilan correspond davantage à la réalité. En outre, les effets d'une modification des plans sont saisis non pas dans le compte de résultats, mais directement dans le capital propre en tant qu'élément de la réévaluation de l'engagement.

Les grands plans de prévoyance tels que ceux de la Confédération, du domaine des EPF, de la Poste et de Swisscom sont évalués compte tenu du principe du partage des risques. À l'heure actuelle, celui-ci ne peut pas être pris en considération dans l'évaluation du plan de prévoyance des CFF.

22 AUTRES ENGAGEMENTS

| mio CHF | 2022 | 2023 |
|--|--------------|--------------|
| Autres engagements | 6 444 | 6 364 |
| Fonds spéciaux | 3 335 | 3 546 |
| Fonds alimenté par le supplément perçu sur le réseau | 2 632 | 2 829 |
| Fonds pour dommages d'origine nucléaire | 542 | 552 |
| Caisse de compensation pour allocations familiales | 98 | 100 |
| Autres fonds spéciaux | 65 | 65 |
| Fonds affectés | 2 828 | 2 615 |
| Contributions à la recherche affectées | 1 641 | 1 697 |
| Financements spéciaux | 783 | 543 |
| Autres fonds affectés | 405 | 375 |
| Autres engagements | 281 | 203 |

23 CAUTIONS ET GARANTIES

| mio CHF | Montant max. pouvant être sollicité au 1.1.2023 | Montant max. pouvant être sollicité au 31.12.2023 | Comptabilisé à titre de provision |
|--|--|--|---|
| Cautions et garanties | 20 409 | 18 114 | 823 |
| Crédits de transition COVID-19 | 9 529 | 7 566 | 727 |
| Construction de logements à caractère social | 3 894 | 3 933 | 42 |
| Cautionnements en faveur des PME | 315 | 302 | 34 |
| Cautionnements cas de rigueur | 194 | 139 | 20 |
| FMI, arrêté sur l'aide monétaire | 3 662 | 3 662 | - |
| FMI, FFRPC | 1 842 | 1 578 | - |
| Entraide internationale en matière de prestations de l'assurance-maladie | 300 | 300 | - |
| Restructuration des stocks obligatoires | 150 | 164 | - |
| Navigation en haute mer | 157 | 154 | - |
| Compagnies aériennes et entreprises connexes de l'aviation | 73 | - | - |
| Autres | 293 | 316 | - |

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, la Confédération octroie des garanties et des cautionnements. Elle s'engage ainsi à procéder à certains paiements en faveur du titulaire de la garantie si un preneur de crédit ne s'acquitte pas de ses obligations de paiement. Dès lors, les défauts de paiement attendus doivent être évalués et enregistrés au passif du bilan en tant qu'engagements. Or pour les évaluer, il faut d'abord pouvoir estimer la probabilité de défaillance avec suffisamment de fiabilité. C'est pourquoi le montant des paiements effectifs que la Confédération, en tant que garante, devra effectuer à l'avenir en cas de défaillance est susceptible de s'écarter considérablement du montant inscrit à ce titre au bilan. En outre, il y a des garanties et des cautionnements pour lesquels la Confédération ne prévoit aucune défaillance du débiteur ou pour lesquels elle est incapable d'estimer la probabilité de défaillance avec suffisamment de fiabilité.

Les garanties et cautionnements pour lesquels une provision pour sortie de fonds possible a été constituée sont commentés dans le chapitre concernant les provisions. Les autres sont décrits ci-après :

- *Fonds monétaire international (FMI)* : la Confédération garantit à la Banque nationale suisse (BNS) le remboursement des crédits que celle-ci octroie au FMI dans le cadre de la loi sur l'aide monétaire et au *Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC)* du FMI. L'*arrêté sur l'aide monétaire du FMI* vise à prévenir ou corriger des perturbations graves du système monétaire international. Le FFRPC permet au FMI de soutenir les programmes de réforme de ses pays membres à faible revenu au moyen de prêts assortis de conditions préférentielles. Il est financé par des contributions bilatérales et des fonds propres du FMI.
- *Entraide internationale en matière de prestations de l'assurance-maladie* : la Confédération se porte garante d'un crédit pris en charge par la fondation Institution commune LAMal pour l'exécution de l'entraide internationale dans le domaine de l'assurance-maladie.
- *Restructuration des stocks obligatoires* : conformément à l'art. 20 de la loi sur l'approvisionnement du pays (LAP ; RS 531), la Confédération fournit des garanties aux banques qui accordent des prêts pour financer des réserves, obligatoires ou complémentaires. Elle contribue ainsi à faciliter le financement des marchandises.
- *Navigation en haute mer* : la Confédération cautionne les crédits octroyés aux armateurs pour le financement de navires de haute mer. Elle accorde ces cautionnements en application de la LAP, afin de s'assurer de disposer de navires battant pavillon suisse.

24 ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

| mio CHF | 2022 | 2023 |
|--|-------|-------|
| Engagements conditionnels | 1 638 | 1 567 |
| Cas juridiques | 309 | 354 |
| Démantèlement et élimination | 352 | 351 |
| Autres créances conditionnelles diverses | 977 | 863 |

Les engagements conditionnels découlant d'actions en justice sont principalement liés à des demandes de remboursement contestées au titre de l'impôt anticipé. Aucun engagement conditionnel n'a été ouvert et aucune provision n'a été constituée pour des actions en justice en lien avec l'acquisition de Credit Suisse par UBS.

Les principaux postes en matière de démantèlement et d'élimination sont les coûts liés aux sites contaminés et à la réduction des nuisances sonores ainsi qu'au démantèlement et à la désaffectation d'immeubles.

Les autres engagements conditionnels sont liés, notamment, à des responsabilités solidaires concernant des contrats de bail et des intérêts du droit de superficie du domaine des EPF.

25 ENGAGEMENTS DE CAPITAL EN FAVEUR DE BANQUES DE DÉVELOPPEMENT

Capitaux de garantie non encore versés, les engagements de capital peuvent être sollicités au besoin par les banques de développement. À la date de clôture, ils s'élevaient à 8,8 milliards (2022 : 9,4 mrd). Les participations détenues dans des banques de développement s'inscrivent dans les mesures d'aide publique au développement de la Suisse, car ces banques favorisent un développement économique et social durable dans les pays destinataires. Les capitaux de garantie contribuent à la couverture des emprunts contractés par ces banques sur les marchés internationaux des capitaux.

26 PLAFOND D'ENGAGEMENT DE L'ASRE

| mio CHF | 2022 | 2023 |
|---------------------------------------|--------|--------|
| Plafond d'engagement de l'ASRE | | |
| Plafond d'engagement de l'ASRE | 14 000 | 14 000 |
| Montant utilisé | 10 178 | 9 674 |
| Taux d'utilisation en % | 72,7% | 69,1% |

Le Conseil fédéral fixe le plafond d'engagement de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE). Ce plafond s'élève actuellement à 14 milliards. Il représente le plafond du total des engagements, c'est-à-dire le volume total des prestations assurées par l'ASRE à l'égard de ses preneurs d'assurance. Il est réexaminé périodiquement et adapté au besoin.

À fin 2023, l'engagement d'assurance se montait à 9,7 milliards, ce qui signifie que le plafond a été sollicité pour une part de 69 %. Les engagements de l'assurance comprennent les sommes des polices d'assurance en cours (7,9 mrd) et les accords de principe (1,8 mrd).

27 ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Le Conseil fédéral a adopté le compte consolidé 2023 le 24 avril 2024.

25 TABLEAU DES PARTICIPATIONS

UNITÉS CONSOLIDÉES

| Participations | Part du capital détenue (en %) | Méthode d'évaluation |
|---|--------------------------------|----------------------|
| Secteur de l'administration fédérale | | |
| Administration générale de la Confédération | | |
| Département des affaires étrangères | 100 | Intégration globale |
| Département de l'intérieur | 100 | Intégration globale |
| Département de justice et police | 100 | Intégration globale |
| Département de la défense, de la protection de la population et des sports | 100 | Intégration globale |
| Département des finances | 100 | Intégration globale |
| Département de l'économie, de la formation et de la recherche | 100 | Intégration globale |
| Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication | 100 | Intégration globale |
| Autorités et tribunaux | 100 | Intégration globale |
| Comptes spéciaux | | |
| Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) | 100 | Intégration globale |
| Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) | 100 | Intégration globale |
| Unités administratives décentralisées (financées par l'impôt) | | |
| Domaine des écoles polytechniques fédérales (EPF) | 100 | Intégration globale |
| Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) | 100 | Intégration globale |
| Institut fédéral de métrologie (METAS) | 100 | Intégration globale |
| Innosuisse | 100 | Intégration globale |
| Pro Helvetia | 100 | Intégration globale |
| Musée national suisse (MNS) | 100 | Intégration globale |
| Sociétés associées importantes | | |
| BLS SA | 22 | Mise en équivalence |
| Chemin de fer rhétique (RhB) | 43 | Mise en équivalence |
| Matterhorn Gotthard Infrastruktur SA | 77 | Mise en équivalence |
| Secteur des entreprises de la Confédération | | |
| Entreprises de la Confédération | | |
| <i>Société mère, filiales comprises</i> | | |
| La Poste Suisse SA | 100 | Intégration globale |
| Swisscom SA | 51 | Intégration globale |
| Skyguide SA | 100 | Intégration globale |
| CFF SA | 100 | Intégration globale |
| BLS Réseau SA | 50 | Intégration globale |
| SIFEM SA | 100 | Intégration globale |
| RUAG International Holding SA | 100 | Intégration globale |
| RUAG MRO Holding SA | 100 | Intégration globale |
| Unités administratives décentralisées (pas ou peu financées par l'impôt) | | |
| Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) | 100 | Intégration globale |
| Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI) | 100 | Intégration globale |
| Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) | 100 | Intégration globale |
| Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) | 100 | Intégration globale |
| Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) | 100 | Intégration globale |
| Société suisse de crédit hôtelier (SCH) | 21 | Intégration globale |
| Service suisse d'attribution des sillons (SAS) | 100 | Intégration globale |
| Swissmedic | 66 | Intégration globale |
| Secteur des assurances sociales de la Confédération | | |
| Assurance-vieillesse et survivants (AVS) | 100 | Intégration globale |
| Assurance-invalidité (AI) | 100 | Intégration globale |
| Allocations pour perte de gain (APG) | 100 | Intégration globale |
| Allocations familiales dans l'agriculture (AFA) | 100 | Intégration globale |
| Assurance-chômage (AC) | 100 | Intégration globale |

